



Lynette DuPré, qui tient le rôle d'Effie, est la vedette incontestée de «Dreamgirls».

«Dreamgirls» ou la percée de la musique noire aux USA

ALAIN DE REPENTIGNY

Dreamgirls n'est pas une comédie musicale américaine comme les autres. Bien sûr, presque tout s'y dit en musique et en chansons, mais ce spectacle créé par feu Michael Bennett à Broadway en 1982 se démarque surtout des autres en ce qu'il met davantage l'accent sur le propos que sur le clinquant, sur l'histoire que sur les flashes visuels. Et, chose rare dans l'histoire de Broadway, la distribution y est presque exclusivement noire.

En un peu plus de deux heures, Dreamgirls raconte la percée de la musique populaire noire, jusque-là cantonnée dans un ghetto, au cours des années 60 et 70. Si plusieurs ont reconnu dans ce show des traits de Diana Ross, des Supremes et du fondateur de la compagnie Motown, Berry Gordy — avec en prime une caricature amusante des Jackson Five — c'est que les auteurs de Dreamgirls n'ont pas hésité à calquer leurs personnages sur ces noms connus sans pour autant s'en tenir à une reconstitution fidèle de leur histoire.

Dreamgirls n'est pas une thèse universitaire, mais il réussit mieux que la moyenne des shows du genre à allier contenu et entertainment. Le spectacle est rondement mené, les enchaînements sont ultra rapides et, sauf pour quelques soporifiques ballades

qui brisent un peu le rythme, on a parfois l'impression d'assister à un véritable show de rhythm 'n' blues et de soul d'il y a 20 ans.

L'histoire va comme suit. Trois jeunes chanteuses de Chicago, Effie, Deena et Lorrell participent à un concours d'amateurs au légendaire théâtre Apollo de Harlem. Remarquées par Curtis Taylor, un monsieur ambitieux qui deviendra leur gérant, elles seront baptisées Dreamettes et travailleront d'abord comme choristes du chanteur James Thunder Early avant de faire carrière en trio selon les plans de Taylor.

Las de voir des chanteurs blancs connaître du succès en copiant la musique noire (Elvis a repris Hounddog et Pat Boone a emprunté Ain't That a Shame à Fats Domino, fera remarquer un personnage), Taylor élabore une stratégie pour vendre la musique noire aux Blancs. Bientôt la bedonnante Effie devra céder le devant de la scène à Deena (...ou Diana Ross), une chanteuse de moindre calibre mais qui paraît mieux. La musique des Dreamettes, devenues Dreams, se blanchira au même rythme que leur tenue vestimentaire.

Taylor n'hésitera pas à payer les disc-jockeys des stations de radio pour qu'ils fassent tourner les disques de ses protégées. Il ira même jusqu'à plaquer sa maîtresse Effie et à la remplacer au sein des Dreams par une chanteuse qui déplace moins d'air.

Rassurez-vous, dans la plus pure tradition du musical, tout le beau monde ambitieux qui s'était dressé contre Effie se réconciliera avec elle quelques années plus tard et enverra promener le gérant manipulateur. Mais ce dénouement à l'américaine ne se fera qu'au prix d'entourloupettes peu crédibles qui mineront l'authenticité du spectacle. Comme cette réconciliation d'un quêtaine absolu entre Deena et Effie. Dans la vraie vie, la Supreme évincée au profit de Diana Ross, Florence Ballard, est décédée dans la misère à 32 ans...

Des costumes à la tonne

Le décor de Dreamgirls est très sobre: des tours d'éclairage qu'on déplace pour indiquer qu'on est en coulisses ou sur la scène, ainsi que des rideaux qui tombent à tout moment pour situer l'endroit où se donne le show: l'Apollo de Harlem, un hôtel de Miami, une salle de Las Vegas, un studio de télé...

Dreamgirls ne mise pas sur des effets visuels spectaculaires si ce n'est les très nombreux et non moins rapides changements de costumes. Au deuxième acte, Effie refait surface et chante *I Am Changing* lors d'une audition dans une boîte de Chicago: l'éclairage baisse jusqu'à ce qu'on ne distingue plus que sa silhouette et, en quelques secondes tout au plus, la voilà qui réapparaît parée d'une nouvelle robe scintillante devant le public de cette même boîte. La plus grosse tranche du budget a sûrement été consacrée à ces quelques centaines de costumes, les quatre héroïnes du spectacle sautant d'une robe à l'autre à mesure qu'elles grimpent dans l'échelle du showbiz.

Lynette DuPré, qui personnifie Effie, est la vedette incontestable de Dreamgirls. Elle inculque à son personnage culot, passion et authenticité. Sa voix puissante et remuante, symbole de l'essence de la musique noire, tranche radicalement avec celles nettement plus douces et sages des autres Dreams. Quand, au moment de la rupture, Effie chante *And I Am Telling You I'm Not Going*, la tension dramatique atteint son point culminant. Le public lui réserve d'ailleurs des applaudissements nourris.

Phillip Gilmore est aussi particulièrement convaincant dans le rôle de l'énergique soulman James Thunder Early qui se rebelle contre Taylor en rejetant une carrière de crooner pour revenir à ses racines.

Dreamgirls, dont les deux dernières représentations auront lieu aujourd'hui à la salle Wilfrid-Pelletier, n'est pas le genre de show qui fait pousser des oh! et des ah! aux spectateurs, mais l'intérêt y est soutenu du début à la fin. Dommage que lors de la première, vendredi, des problèmes de sono soient venus saboter quelque peu cette belle machine.



Les disques de Johanne Provencher, trophée Félix, et de Georges Hamel, meilleur vendeur

La musique country au Québec: marché lucratif mais restreint

DENIS LAVOIE

Dénuigré et bien mal connu, le monde de la musique country québécoise surprend par sa vitalité qu'illustre bien le grand nombre de festivals country (on compte en inaugurer un nouveau à Mascouche l'été prochain) et de clubs où se produisent les quelque 200 à 400 artistes country québécois.

Contre vents et marées, alors que les modes passent, la musique country québécoise demeure, mais en dehors du reste de l'industrie du disque et du spectacle. Les artistes country font bande à part, forment des familles, des cliques et ne se mêlent pas aux autres artistes, bien que certains fassent parti de la Guilde des musiciens et que d'autres soient inscrits à l'Union des artistes.

De la Beauce à l'Abitibi, les artistes country québécois font courir les foules, mais à Montréal la musique country n'a pas droit de cité. Boudés par la «grande ville», les artistes country n'en réussissent pas moins à accaparer une bonne part du marché du disque et du spectacle.

«De plus en plus de gens s'intéressent à la musique country québécoise», signale Pierre Bonneville, propriétaire de la maison de distribution Jouflu (chiffre d'affaire annuel estimé à \$500 000), principal distributeur de disques country québécois qui a pris la relève des disques Bonanza.

Les disques d'or sont rares

Bonneville précise tout de suite au début de notre rencontre qu'il est rare, contrairement à certains oui-dire, que des artistes country obtiennent un disque d'or (pour des ventes d'au moins 50 000 exemplaires d'un album). André Breton et Julie Daraiche figurent parmi les exceptions qui ont pu atteindre ce seuil. En contrepartie, la plupart des artistes country vendent plus de disques que la majorité des autres artistes populaires.

«Très peu de gens savent comment fonctionne la scène country. Il y a donc beaucoup d'idées totalement fausses. La musique country québécoise est surtout très peu diffusée, et les artistes sont connus exclusivement des connaisseurs, car ils n'ont pas droit à l'attention des médias.» C'est une situation que veut faire changer Bonneville qui a déjà profité de la présentation d'une émission spéciale dans le cadre de *De bonne humeur*.

Le meilleur vendeur de disques country au Québec, Georges Hamel, vend entre 15 000 et 20 000 exemplaires de ses disques et il peut en enregistrer jusqu'à deux au trois par an. Voilà une des particularités de la musique country québécoise qui la distingue bien du reste de l'industrie du disque. Les artistes sont très prolifiques, mais ne réussissent pas à réaliser la conquête des palmarès d'où ils sont absents.

La plupart des artistes country n'ont par ailleurs pas de gérant, encore bien moins d'attaché de presse ou d'agent de promotion, nous raconte Bonneville. En fait, ces artistes voient généralement eux-mêmes à toutes leurs affaires et sont leur propre producteur. Ils paient donc tous les frais de leurs disques.

Autre caractéristique de ce milieu, les amateurs de musique country se retrouvent chez les gens de 40 à 50 ans et constituent un public fidèle. Le style des chansons, tant la musique que les textes, est des plus simple. On parle avec des mots ordinaires, banals même, des choses de la vie. Et ce sont généralement les

chansons les plus tristes qui connaissent le plus de succès.

Côté radiophonique, la musique country québécoise ne peut compter que sur une cinquantaine d'émissions spécialisées présentées par autant de stations de radio. A Montréal il n'y a que CKLM qui diffuse ce genre de musique, alors que la station CIRO en Beauce lui porte beaucoup d'intérêt. Cette région est d'ailleurs un château-fort de la musique country, qui exerce également une grande séduction auprès des Madelinots et va chercher son public jusqu'en Ontario.

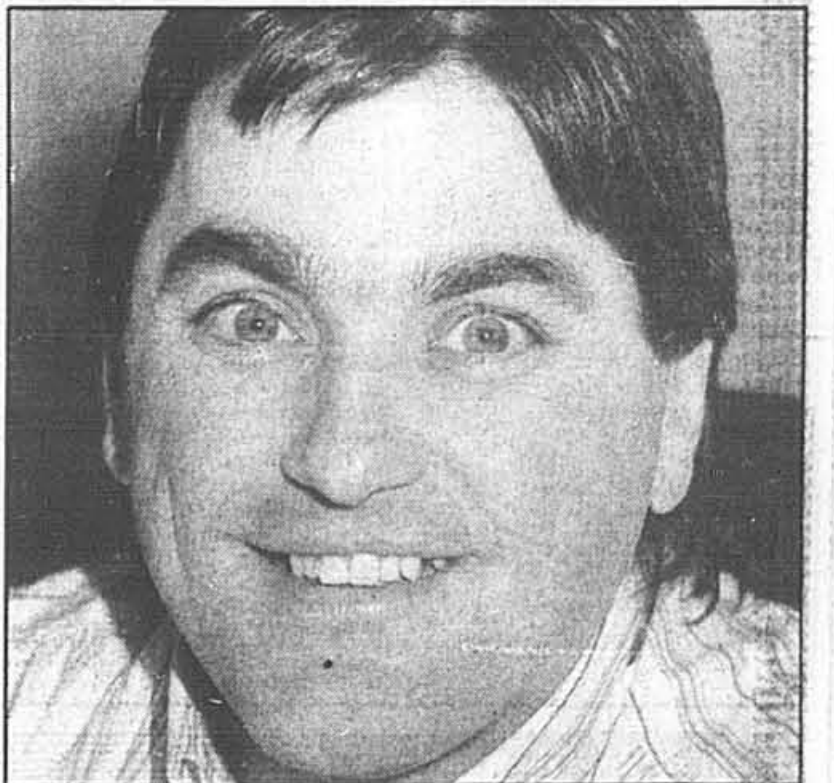
Quant à la télévision, elle tend à ignorer la musique country. C'est pourtant ce médium qui s'avère le plus efficace aujourd'hui pour faire connaître un artiste. Un exemple à cet égard, la gagnante du trophée Félix dans la catégorie country, Johanne Provencher, a profité de quelques apparitions au petit écran, ce qui lui a permis de se faire un nom en moins d'un an.

nement de l'orchestre de service. Il y a tout de même quelques bons orchestres country, dont le Montreal Country Band.

Et il y a une relève aux grands noms qui continuent de faire courir les foules et que sont les «éternels» Marcel Martel, Paul Brunel, Bobby Hachey, Marie King, auxquels on peut ajouter Julie Daraiche et son frère Paul Daraiche excellent musicien ayant participé comme auteur au dernier disque de Patrick Norman.

Formée à la dure école des clubs et des festivals qui incluent souvent des concours d'amateurs, cette relève compte des gens d'expérience comme Serge Lebrun le fils du réputé Soldat Lebrun, Bob Doyon qui a travaillé de nombreuses années en studio, Ray Fontaine, et Joelle (elle a fait de nombreuses tournées en compagnie de son père chanteur), pour ne mentionner que ceux qui font affaire avec Bonneville.

Il y a aussi ceux qui sont parmi les bons vendeurs (plus de 10 000



Pierre Bonneville

PHOTO RENE PICARD, La Presse

Ignoré par la plupart des maisons de disques, les artistes country peuvent compter sur un studio et un réalisateur spécialiste de musique country, Denis Champoux, qui de l'avis de notre interlocuteur serait responsable de près de quatre-vingt-dix pour cent de la production de disques country.

Une nouvelle image

Autrefois connu sous le nom de «musique western», le monde québécois de la musique country a réussi à se débarrasser de cette étiquette péjorative. De même veut-on faire disparaître l'image de la «botte de foin» associée à ce style de musique. Les nouveaux artistes country, contrairement aux pionniers du genre, ne s'habillent plus en chic cowboy. La plupart se présentent plutôt sobriement vêtus à la manière de Monsieur tout le monde.

Autre changement, les artistes country cherchent à améliorer la qualité de leurs disques et investissent donc davantage dans leur production. Les frais demeurent cependant moins lourds que pour un autre artiste populaire, parce qu'ils tendent à abandonner complètement le disque vinyle au profit des cassettes, moins coûteuses à produire. Comme ces artistes gèrent leurs propres affaires, ils n'ont pas à payer les coûts d'une machine de promotion et ne paient, en moyenne, que \$5 000 en frais d'enregistrement. De même, en spectacle on se contente généralement de l'accompa-

gnement de chaque disque), comme Réjean et Chantal Massé, Céline et Guylaine Royer (mère et fille), Ginette et Raymond Lavoie. Permettons-nous de signaler un passage que les duos sont aussi un type de formation particulièrement populaire dans le monde de la musique country.

Pour finir, un mot sur «la meilleure idée qui a germé dans le monde de la musique country québécoise», de l'avis de Bonneville, son Académie country. L'organisme n'existe que depuis deux ans et cherche à être le pendant de l'Adisq, mais n'a pas encore trouvé de réelle stabilité. Il y a encore des tiraillements entre les gens qui oeuvrent dans ce milieu; mais il y a fort à parier qu'au fil des années on assistera à une consolidation de ce dernier bastion artisanal de l'industrie du disque, où «n'importe qui, avec un produit valable, peut réussir», soutient Bonneville, qui croit qu'il est plus facile de vendre des disques country que d'autres disques populaires au Québec, car il n'est pas nécessaire de se battre pour avoir une place de choix chez les disquaires et qu'on est assuré d'un public fidèle.

La musique country représenterait environ vingt pour cent du marché du disque québécois. Sans compter les nombreuses chansons populaires qui sont souvent d'origine country, comme la chanson de Marjo *Chat sauvage* qui est «carrément country», au dire de Pierre Bonneville.



Une dizaine de comédiens viennent appuyer les vedettes de Dreamgirls et se métamorphosent en machinistes, en photographes en reporters ou en musiciens.

Jazz et nouvelle musique

Quelques amis du jazz et leur choix

ALAIN BRUNET
collaboration spéciale

En dehors de la période estivale (sinon festive...), les véritables jazzophiles ne courent pas les rues. Mais si vous vous intéressez un tant soit peu à cette musique, vous devez certainement avoir un copain ou une connaissance qui se nourrit prioritairement de cette matière sonore.

Moi aussi. À force de courir les spectacles de jazz et de consulter les disques, j'ai fini par croiser les mêmes personnes au fil des ans. Après les shows, on se rassemble sur le perron de l'église et on mène à propos de la cérémonie.

Comme ça, à la bonne franquette, je vous présente une bonne portion de mes partenaires de méméragé, bardés d'une sélection de leurs meilleurs crûs issus des derniers mois. Un panel de connaissances est toujours une denrée intéressante pour qui ne sait trop quoi acheter, au-delà des productions médiatisées et publicisées à souhait.

Vous constaterez que les goûts sont variés chez les maniaques, tout autant que leurs trajectoires de vie. Vous verrez surtout que le profil du connaisseur-type n'existe pas, que toutes sortes de bonnes gens se passionnent pour l'idolâtre.

Alors sortez vos crayons, et préparez vos achats! Au fait, lorsqu'un disque n'est pas disponible en magasin, même chez les plus spécialisés, il est toujours possible de faire des commandes, comme chez un libraire. N'hésitez pas à le faire, car cela aurait l'avantage de créer une demande qui pourrait rendre plus vaillants nos médiateurs distribués en jazz.



Marc Chénard

Marc Chénard est un des rares pigistes à Montréal à ne vivre presque exclusivement de jazz. Il écrit pour *Coda* et le *Montreal Mirror*. Il vit chez ses parents, il est très branché sur les arrivages européens. Il va régulièrement sur le vieux continent, il parle allemand; c'est un être flegmatique qui ne s'emballer que très rarement après un grand spectacle. Mais pour ce qui est de sa culture jazzistique, aucun problème là-dessus!

Voici donc son choix: disques disponibles sur vinyle et autres dégottés sur compact.

- Disques vinyles
1. Jean Beaudet Quartet, Justin Time JTR 847-1
2. Charles Brackeen, BANNAR, Silkheart SHLP-105
3. Herbie Nichols, THE COMPLETE BLUE NOTE RECORDINGS, Mosaic MRS 118
4. Courtney Pine, DESTINY'S SONG, Antilles New Directions ISL 1179
5. Marilyn Crispell, LABYRINTHS, Victo 06
6. George Gruntz, HAPPENING NOW!, hat ART CD6003

7. John Stubblefield, COUNTRY ON THE BLUES, Enja CD 5051-30
8. Franz Koglmann, ABOUT YESTERDAYS EZZTHETICS, hat ART CD6003
9. Your Neighborhood Saxophone Quartet, THE WALKMAN, Coppens CCD 3001
10. John Zorn, Bill Frisell, George Lewis, NEWS FOR LULU hat ART CD 5005



Michel Descarie

Michel Descarie a 44 ans, il n'a pas d'emploi stable; c'est un être très particulier qui vogue entre le chômage créateur (au vrai sens du terme), et quelques contrats saisonniers par-ci par-là. Il y a un quart de siècle, il s'était abonné à un club d'achat de disques et a ainsi découvert le jazz. Voilà un «semi-drop out» fascinant, la plus rigoureuse encyclopédie vivante que je connaisse. Il est aussi un gros fan de baseball; il a déjà été propriétaire d'un cheval de course... et d'un magasin de disque. Il a aussi remporté quelques «blind fold tests» de *Jazz Soliloque*, animé quotidiennement à Radio-Canada par le mélancolique et non moins connaisseur Gilles Archambault. Son choix:

1. Hammett Bluiett, THE CLARINET FAMILY, Black Saint BSR 0037
2. Duke Ellington, THE PRIVATE COLLECTION, LMR 5 compacts 83.000 à 83.004
3. Carl Fontana, THE GREAT FONTANA, Up-ton UP 27.28
4. Andrew Hill - featuring Clifford Jordan, SHADES, Soul Notes SN1113
5. Franz Koglmann, ABOUT YESTERDAYS EZZTHETICS, hat ART CD6003
6. Don Menza et Frank Strazzeri, BALLADS, Fresh Sounds FSR 103
7. Frank Morgan, YARBIRD SUITE, Contemporary CD 1045-2
8. David Murray et Randy Weston, THE HEALERS, Black Saint 120-118-1
9. John Stubblefield, COUNTING ON THE BLUES, Enja 5051
10. Archie Shepp, SPLASHES TRIBUTE TO WILBUR LITTLE, L&R 45005



Michel Dupuis

J'ai connu Dupuis par l'intermédiaire de CIBL FM, ce bouillon de culture qui va enfin écumer sur toute notre surface urbaine. Michel est un être eclectique, un mélomane passionné par tous les genres. Dans la vie, il est prof de français dans un cegep, et passe quelques soirées à enseigner les français «langue seconde» aux communautés immigrantes. Plus jeune, il avait collaboré à *Soleil* et à *Droit*, en tant que chroniqueur de musique pop. Il consacre évidemment beaucoup de temps à acheter du vinyle et du compact, et les réinjecte tous les dimanches soirs au 104,5 de la bande FM. Un hédoniste à l'aube de la quarantaine, un grand joueur de jazz... et de bien d'autres bonnes choses! Son choix:

1. Ornette Coleman and Prime Time, VIRGIN BEAUTY, Portrait, CD-PRT-4611932
2. Gil Evans & Helen Merrill, COLLABORATION, CD Emarcy 834-235-3, Courtney Pine, DESTINY'S SONG, Island, ISL1179

4. Dave Holland Trio, TRIPPLICATE, ECM 837, 113-2
5. Eric Barret, Aldo Romano, Henri Texier, Carlyne CAR C-13
6. Chris McGregor and the Brotherhood of Breath, COUNTRY COOKING, Virgin VE-17
7. John Zorn, NEWS FOR LULU, hat Art... 8. THE RETURN OF ART PEPPER, The Complete Art Pepper Aladdin recordings, CD Blue Note CDP 7-458963-29, Dizzy Gillespie, THE QUINTET, Debut CD VDJ-1567
10. Michel Donato & Karen Young, CONTRE-DANSE, Justin Time



Raymond Gervais

Raymond Gervais fait double carrière: il est un artiste multidisciplinaire (surtout versé en art visuel) et aussi un communicateur averti. Il fut un des premiers Montréalais à promouvoir la musique improvisée d'avant-garde à Radio-Canada (notamment pour l'émission *Jazz sur le Vif*) et dans le cadre de la revue *Parachute*. Mine de rien, Gervais est un personnage tout aussi discret qu'important à Montréal; sa connaissance et sa vision d'ensemble enrichissent sans contredit le milieu de la musique improvisée. Loin d'être blavé par la chose sonore, Gervais insiste ici sur le nouveau jazz québécois. Un pionnier des observations sonores sur notre territoire.

Pour ce qui est de son choix, Gervais souligne que ces disques ne représentent pas nécessairement pour lui les meilleurs de l'année, mais de très bons disques qu'il a cru bon de mettre en valeur.

1. Jean Beaudet Quartet, Justin Time ITR 8407-1
2. Anthony Braxton, 6 MONKS COMPOSITIONS, Black Saint 120-116-1
3. Pierre Cartier, DIRIGEABLE, EPC-900
4. Jean Derome, CONFITURES DE GAGAKU, Victo 05
5. Vincent Dionne, DESTINATIONS, GMD 1303-13
6. Sonny Greenwich, LIVE AT SWEET BASIL, Justin Time JUST-26-1
7. Steve Lacy Trio, THE WINDOW, Soul Note 121-185-1
8. Thelonious Monk: Quartet, LIVE IN STOCKHOLM, Dragon DRLP 151152
9. Courtney Pine, DESTINY SONG, Island ISL-1179
10. Richard Teitelbaum & Carlos Zingaro, THE SEA BETWEEN, Victo 03



Claude Hervieux

Hervieux est géographe de formation; il travaille au CN; il est un grand amateur de sport et un mélomane pour le moins averti. Hervieux m'a été présenté par un vieux chum de Rosemont — d'où je proviens également —, et il a finalement abouti à CIBL FM, où il fait une émission hebdomadaire. Célibataire, Claude est un être discret, d'une grande culture, qui est pour ainsi dire devenu mon principal partenaire de jazz, celui avec qui je vais voir le plus de shows. Son choix:

1. John Zorn, NEWS FOR LULU, hat ART, CD 6005

2. Bill Frisell Band, LOOK OUT FOR HOPE, ECM 1350 CD 833-495-13, Hammett Bluiett, THE CLARINET FAMILY, CD BSR 057
4. Henry Threadgill, EASY SLIP INTO ANOTHER WORLD, Novus 3025-2-N
5. Ornette Coleman and Prime Time, VIRGIN BEAUTY, Epic-Portrait 44301
6. Wynton Marsalis, LIVE AT BLUES ALLEY, CBS 40675
7. Gil Evans et Steve Lacy, PARIS BLUES, Owl 045 CD
8. Arthur Blythe, BASIC BLYTHE, CBS
9. Ray Anderson, BLUES BRED IN THE BONE, Enja 5081.10, Steve Turre, VIEW POINT AND VIBRATIONS, Stash CD ST-2



André Ménard

Lui, vous le connaissez. Je me demande bien si son choix va se retrouver dans son prochain festival. Le dixième anniversaire promet, et je puis vous affirmer que Ménard est encore très excité par les nouveaux arrivages sur disque; un dévot de jazz, qui ramène toujours des piles fabuleuses lors de ses escapades new-yorkaises. Son choix:

1. Steve Lacy & Gil Evans, PARIS BLUES, Owl 04492, Randy Weston & David Murray, Black Saint3, Habarigan, hat ART CD CD007A, Illinois Jacquet and his big band, JACQUET'S GOT IT, Atlantic 81816-2
5. Ray Anderson, BLUES BRED IN THE BONE, Enja 5081-1
6. Barney Wilen, FRENCH BALLADS, ITA records IAO14CD7, Oliver Jones, COOKIN AT SWEET BASIL, Justin Time 8, John Surman, PRIVATE CITY, ECM 1366
9. David Liebman & Richie Beirach, DOUBLE EDGE, Storyville STCD 409110, Mal Waldron, Richard Davis, Terence Blanchard Donald Harrison, ERIC DOLPHY AND BOOKER LITTLE REMEMBERED AT SWEET BASIL, Pro Jazz CDJ 540



Richard Thérien

Richard est facteur de métier; guitariste, comptable de formation et disquaire d'expérience; un très bon guitariste en passant. Je l'ai connu à CIBL il y a six ou sept ans, où il animait une émission hebdomadaire. Richard fut en quelque sorte le premier véritable connaisseur que j'ai côtoyé. Il m'impressionnait par ses jugements tout aussi tranchés qu'effotés; il m'en avait appris beaucoup à l'époque. En fait, je lui dois en partie cet intérêt pour le jazz qui est passé d'une exitation juvénile face au jazz fusion à une compréhension globale de la tradition. Thérien, lui, a un quart de siècle d'expertise derrière la cravate. Son choix:

1. Helen Merrill-Gil Evans, COLLABORATION, Emarcy 834-2052
2. Abdullah Ibrahim, MINDIF, Enja 5073-50
3. Benny Wallace, THE ART OF THE SAXOPHONE, Denon 33CY-1648
4. Michel Portal, TURBULENCE, Harmonia Mundi HMC-905186
5. David Murray & Randy Weston, THE HEALERS, Black Saint 120-118-1
6. Craig Harris, BLACK OUT AND THE SQUARE ROOT OF SOUL, JMT 834-415-2
7. Bobby Henriquez, Roberto Valdez, OJE LISTEN COMPACTO, CALLIENTE, Caiman CDOR 0148, Ornette Coleman IN ALL LANGUAGES, Caravan of Dreams 008 VIRGIN BEAUTY, Portrait RK 44399, Andrew Hill, VERONA RAG, Black Saint 121-110210, Tuck and Patti, TEARS OF JOY, Windham Hill WD-0111

Gourmet Rendez-vous
(514) 335-1494
● Club de gourmet et de voyages
● Souper hebdomadaire
● Demandez notre bulletin d'activités
FÊTE DE LA ST-VALENTIN
Souper dansant
HOTEL QUATRE SAISONS
le vendredi 10 février
VOYAGE EN ORIENT
Hong-Kong — Bangkok
Singapour — Bali
du 10 au 28 mars 1989
Date limite pour réservation:
le 20 janvier 1989

ckoi 97
présente
LE CALENDRIER DES EVENEMENTS
La Presse
BILLETTS AU GUICHET DU SPECTRUM ET A TOUS LES COMPTOIRS TICKETRON + FRAIS DE SERVICE INFO 841-5851
318 OUEST, STE-CATHERINE METRO PLACE DES ARTS

NORTHERN PIKES
Vendredi 20 janvier - 21 h
En supplémentaires
LE GROUPE SANGUIN
21 janvier/du 24 au 29 janvier/du 31 janvier au 4 février
FESTIVAL LUNDI NOIR
avec: D.B.C., GROOVY AARDVARK, SOOTHSAYER, et THE AFFECTED
Lundi 13 février - 19h30

Pour la première fois au Spectrum...
L'ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN
Au programme, des oeuvres de Serge GARANT, Alban BERG et Arnold SCHOENBERG
Mercredi 15 février

Dé retour à Montréal:
ANNE SYLVESTRE et PAULINE JULIEN
dans GÉMEAUX CROISÉES
Mercredi 8 mars - 20h

Le nouveau spectacle de
JOE BOCAN Vos plaisirs et le mal
Billets en vente dès lundi
Jeudi 16 au samedi 18 février

LE SPECTACLE **Bud** DU MOIS
Découpez cette annonce et écoutez CKOI-FM tous les soirs à 19h pour savoir où l'échanger pour obtenir un véritable billet gratuit.
MICHEL LEMIEUX

LE SPECTACLE **Bud** DU MOIS
Jeudi 19 janvier - 21 h
MICHEL LEMIEUX MUTATIONS

CAMP DE JOUR DES Champions!
LANGUES: ANIMATION EN ANGLAIS, ANIMATEURS BILINGUES
SITE: TERRAINS SPACIEUX DU COLLÈGE NOTRE-DAME, TOUT PRÈS D'OUTREMONT, À QUELQUES MINUTES DU MONT-ROYAL
PROGRAMME: NATATION, PATINAGE, HOCKEY, GYMNASTIQUE, ARTS PLASTIQUES, SPORTS POUR GARÇONS ET FILLES ÂGÉS DE 4 À 14 ANS.
DURÉE: 9 H À 16 H DU LUNDI AU VENDREDI — JUILLET ET AOÛT 1989
ACCUEIL ET SURVEILLANCE DE 8 H À 18 H.
TRANSPORT: SERVICE D'AUTOBUS PORTE À PORTE (VILLE MONT-ROYAL, VILLE SAINT-LAURENT, OUTREMONT, WESTMOUNT, C.D.N., DOLLARD, N.D.G., HAMPSSTEAD) OU PAR VÉHICULE PRIVÉ.
Tél.: 739-3721 — 739-3423

Voire soirée de télévision

CHOIX D'ÉMISSIONS
par Daniel Lemay

20:00 ③ — Bryan Adams Live in Belgium
Concert rock enregistré à Wechter
22:00 ② ③ ④ ⑤ ⑥ — 7 Jours
Le libraire Stephen Nowell s'est engagé à combattre la loi 178 par la «désobéissance civile». Il a accordé une entrevue à Pierre Nadeau. En anglais, «pour apporter les bonnes nuances».
23:15 ② — «Oedipe roi»
Une vieille histoire de famille.

HORAIRE RÉVISÉ
13:00 ② ③ ④ — Rencontre (Remplace Opéra pour l'Afrique).
13:30 ② ③ ④ — Hommage à Chagall
15:00 ② ③ ④ — Montréal danse
15:30 ② ③ ④ — Propos et confidences Jean Gascon (2e de 4).

	18 h 00	18 h 30	19 h 00	19 h 30	20 h 00	20 h 30	21 h 00	21 h 30	22 h 00	22 h 30	23 h 00	23 h 30
②	Découverte (18h02)	Disney: le Vol du Blue Yonder (1re de 2)	L'Autobus du showbusiness		Beaux Dimanches: La Dernière Demeure de madame Rose.		Téléjournal / Sports	Ciné-club: "Oedipe - Roi" (23h15)				
③	CBS News	Night Court	60 Minutes	Murder She Wrote		Movie: "Unconquered".						Sunday News
⑤	Bob Hope Golf (18h30)	Nightly News	The Magical World of Disney: McCall!	Family Ties	Day by Day	Movie: "Gung Ho".					M.A.S.H.	30 Seconds over Tokyo
⑥	The Magical World of Disney: McCall!	The Raccoons	Beachcombers	Bryan Adams Live in Belgium	The Struggle for Democracy	Sunday Report					Newswatch	Star Trek (23h25)
⑦	Bugs Bunny	La Belle et la bête		Cinéma du dimanche: "L'Homme dans l'ombre".		Chacun chez soi	7 Jours				Nouvelles TVA / Sports	Tragédie silencieuse
⑧	Bugs Bunny	La Belle et la bête		Cinéma du dimanche: "L'Homme dans l'ombre".		Chacun chez soi	7 Jours				Nouvelles TVA / Sports	Tragédie silencieuse
⑨	Bob Hope Golf (18h30)	Incredible Sunday	WS		Mini Series: Champagne Charlie (1re de 2, suite mardi, à 21h)						National News	Nightline
⑩	TV 8 News	ABC News	Incredible Sunday	Mission Impossible	Movie: "Raw Deal".						Nightbeat/ABC News	Public People...
⑪	Découverte (18h02)	Disney: le Vol du Blue Yonder (1re de 2)	L'Autobus du showbusiness		Beaux Dimanches: La Dernière Demeure de madame Rose.		Téléjournal / Sports	Ciné-club: "Oedipe - Roi" (23h15)				
⑫	Ici Montréal	La Belle et la bête		Cinéma du dimanche: "L'Homme dans l'ombre".		Musicart	7 Jours				Nouvelles TVA / Sports	Justice pour tous
⑬	Pulse	Travel, Travel!	Incredible Sunday	WS		Mini Series: Champagne Charlie (1re de 2, suite mardi, à 21h)					National News	Pulse
⑭	Découverte (18h02)	Disney: le Vol du Blue Yonder (1re de 2)	L'Autobus du showbusiness		Beaux Dimanches: La Dernière Demeure de madame Rose.		Téléjournal / Sports	Ciné-club: "Oedipe - Roi" (23h15)				
⑮	Passé-Partout	C'est la vie: sorti d'une maladie cardiaque.	Blondi: C. Fournier.	Cinéma d'Hollywood: "Les Quatre Filles du Dr. March".		Le Clap (22h10)	Lumières				L'Univers de Monique Mercier.	
⑯	ABC News	Wheel of Fortune	Incredible Sunday	Mission Impossible	Movie: "Raw Deal".						ABC News	Think... (23h15)
⑰	Passé-Partout	Charlie Brown	Ici bat la vie	Science en images	Ciné-nostalgie: "La Filles de l'eau".	● François Truffaut	Transit 30-50	Étrangers à nos portes	A comme artiste		Le Lys et le trillium	
⑱	All Creatures Great and Small	Wild America	Naturescene	Nature: Legend of The Lighting Bird.	M. Theatre: A Very British Coup (1re).	The Irish R.M.					Inspector Morse II: Last Seen Wearing (1re).	
⑲	Carnets de Louise: Joe Bocan.	Caméra 89		Surprise sur prise	Spécial Roland Magdane	La Grand Journal	Magazine du ski	Sports plus week-end	Carnets de Louise (R)			
⑳	Scholars for Dollars	News Magazine	Wonderworks: Lion, Witch & Wardrobe (1re).	All Creatures Great and Small	M. Theatre: A Very British Coup (1re).	Inspector Morse II: Last Seen Wearing (1re).					South American Journey	
㉑	Musique Balade (17h30)	Le Journal TF1	Son François Am.	Apostrophes	Thalassa (21h15)	Nord-Sud (22h05)	"L'Ours en peluche" (22h35)					
㉒	Transit	Musique Vidéo	Musique Vidéo	Musique Vidéo	Musique Vidéo							
㉓	The Fourth Protocol			Wall Street		Fatal Attraction (22h15)						
㉔	L'Arc-en-ciel... (17h)	La Souffle de la peur (18h20)		Ballade sur un divin - Les Envoltées								Charlotte... (23h45)

● Changement de dernière heure.

Palmares

Place aux Anglais!

Les Britanniques sont omniprésents dans les palmares de Radio-Activité cette semaine. Le groupe Def Leppard, qui a vendu plus d'un million d'exemplaires de son disque *Hysteria* au Canada, remonte encore au sommet, y délogeant un autre groupe anglais, Pink Floyd.

Il y a aussi Phil Collins qui déplace de l'air. Ses deux chansons tirées du film *Buster*, dans lequel il joue le rôle-titre, se retrouvent dans le Top 5. Son remake de *Groovy Kind of Love* passe une septième semaine en tête, tandis que *Two Hearts* s'apprête à assurer la relève en se pointant en cin-

quième place à sa deuxième semaine.

Du côté féminin, Samantha Fox, qui sera de passage à Montréal cette semaine, hisse rapidement son microsillon et son 45 tours *I Wanna Have Some Fun* en deuxième place. Sa compatriote Sam Brown installe également son microsillon et sa chanson *Stop!* dans le Top 10.

Ce n'est pas tout. Le «vieux» Tom Jones, un Gallois, revient parmi les meneurs après des années d'absence en reprenant une chanson de Prince, *Kiss*, avec la complicité de Art of Noise. Une combinaison payante!

MICROSILLONS

FRANÇAIS		ANGLAIS			
CS	SD NS	ARTISTE - TITRE - COMPAGNIE	CS SD NS	ARTISTE - TITRE - COMPAGNIE	
1	1 16	GINETTE RENO NE MEN VEUZ PAS MELON-MEL MC-509 / SELECT	1	2 66	DEF LEPPARD HYSTERIA VERTIGO 820-675-1 / POLYGRAM
2	3 8	MITSUO EL MUNDO ISBA 15-2015 / CD-SELECT	2	6 4	SAMANTHA FOX I WANNA HAVE SOME FUN JIVE 1150-1-1 / MUSICUE KING
3	4 9	RENÉ-NATHALIE SIMARD RENÉ-NATHALIE SIMARD PROD. G. CLOUTIER POC-908 / CD-SELECT	3	1 5	PINK FLOYD DELICATE SOUND OF THUNDER COLUMBIA POC-4444 / CBS
4	7 13	GERRY BOULET RENDEZ-VOUS DOUX DOUBLE DO-30005 / CD-SELECT	4	3 11	U2 RATTLE AND HUM ISLAND ISL-1204 / MCA
5	6 5	PAUL PICHE SUR LE CHEMIN DES INCENDIES AUDIOGRAM AD-10023 / SELECT	5	5 14	BON JOVI NEW JERSEY MERCURY 836-345-1 / POLYGRAM
6	9 82	MICHEL RIVARD UN TROU DANS LES NUAGES AUDIOGRAM AD-10009 / CD-SELECT	6	8 26	TRACY CHAPMAN TRACY CHAPMAN ELEKTRA 96-07741 / WEA
7	5 34	RICHARD SÉGUIN JOURNÉE D'AMÉRIQUE AUDIOGRAM AD-10024 / CD-SELECT	7	7 6	TRAVELING WILBURYS TRAVELING WILBURYS VOL. 1 WILBURY 92-57661 / WEA
8	10 38	JOHANNE BLOUIN MERCI FELIX PROD. G. CLOUTIER POC-904 / CD-SELECT	8	4 26	GIPSY KINGS GIPSY KINGS T-CANADA DISC TCO-8805 / GROUPE DE MUSIQUE TRANS-CANADA INC.
9	1	FRANCE GALL BARABAN WEA 24-20261 / WEA	9	9 9	PET SHOP BOYS INTROSPECTIVE EM 81-8088 / CAPITOL
10	11 15	PATRICK NORMAN SCYNS MEUREUX STAR STR-8009 / CD-SELECT	10	16 4	SAM BROWN STOP! ASM SP-5196 / ASM

45 TOURS

FRANÇAIS		ANGLAIS			
CS	SD NS	TITRE - ARTISTE - COMPAGNIE	CS SD NS	TITRE - ARTISTE - COMPAGNIE	
1	1 13	ELLA ELLE L'A FRANCE GALL WEA 24-20277 / WEA	1	1 16	GROOVY KIND OF LOVE PHIL COLLINS ATLANTIC 78-00177 / WEA
2	5 14	D'ABORD C'EST QUOI... / NE PARTEZ PAS... CELINE DION CBS CS-2652 / CBS	2	11 2	I WANNA HAVE SOME FUN SAMANTHA FOX JIVE 1150-7-J / KING MUSIC
3	4 8	L'ESPION MICHEL PAGLIARO ALERT 805-571 / POLYGRAM	3	14 2	STOP! SAM BROWN A&M AM-1234 / A&M
4	3 17	MARILYN & JOHN VANESSA PARADIS POLYDOR POS-1018 / POLYGRAM	4	4 15	THE LOCO-MOTION KYLIE MINOQUE GIFFON 92-71527 / WEA
5	2 15	LES CHINOIS MITSUO ISBA 15-45-550 / SELECT	5	19 2	TWO HEARTS PHIL COLLINS ATLANTIC 78-03007 / WEA
6	6 8	UN ROMAN D'AMITIÉ GLENN MEDEROS ELSA A&M AM-756 / A&M	6	3 8	DOMINO DANCING PET SHOP BOYS EM MANHATTAN P-81011 / CAPITOL
7	7 12	QUEL SOUCI LA BOËTIE CLAUDIA PHILLIPS AND THE KICKS BARCLAY SAC-111 / POLYGRAM	7	1	KISS ART OF NOISE & TOM JONES POLYDOR 87-028-7 / POLYGRAM
8	10 8	CHINTOWN BLUES LUC DE LA ROCHELÈRE TRAFIC F4-8222 / CBS	8	3	HANDLE WITH CARE TRAVELING WILBURYS WILBURY 92-57661 / WEA
9	12 3	ÉLODIE MON RÉVE SHONA TRAFIC F4-8223 / CBS	9	5 6	KISSING A FOOL GEORGE MICHAEL COLUMBIA 35-08050 / CBS
10	14 12	J'AI BESOIN DE TOI PATRICK NORMAN STAR STR-3028 / SELECT	10	7 4	I DON'T WANT YOUR LOVE DURAN DURAN CAPITOL P-8-44237 / CAPITOL

CS: Cette semaine. SD: Semaine dernière. NS: Nombre de semaines au palmarès. Les titres énumérés sont les microsillons et 45 tours qui se sont le mieux vendus cette semaine.

DISQUES COMPACTS

FRANÇAIS		ANGLAIS			
CS	SD NS	ARTISTE - TITRE - COMPAGNIE	CS SD NS	ARTISTE - TITRE - COMPAGNIE	
1	1 16	GINETTE RENO NE MEN VEUZ PAS MELON-MEL MC-509 / SELECT	1	1 5	PINK FLOYD DELICATE SOUND OF THUNDER COLUMBIA POC-4444 / CBS
2	3 23	RICHARD SÉGUIN JOURNÉE D'AMÉRIQUE AUDIOGRAM CD-10024 / SELECT	2	3 22	DEF LEPPARD HYSTERIA POLYDOR 820-675-2 / POLYGRAM
3	2 23	MICHEL RIVARD UN TROU DANS LES NUAGES AUDIOGRAM CD-10009 / SELECT	3	4 5	TRAVELING WILBURYS TRAVELING WILBURYS WILBURY 92-57661 / WEA
4	4 12	GERRY BOULET RENDEZ-VOUS DOUX DOUBLE DO-30005 / SELECT	4	2 11	U2 RATTLE AND HUM ISLAND ISL-1204 / MCA
5	6 5	PAUL PICHE SUR LE CHEMIN DES INCENDIES AUDIOGRAM AD-10023 / SELECT	5	6 22	TRACY CHAPMAN TRACY CHAPMAN ELEKTRA CD 96-07741 / WEA

FRANÇAIS		ANGLAIS			
CS	SD NS	ARTISTE - TITRE - COMPAGNIE	CS SD NS	ARTISTE - TITRE - COMPAGNIE	
1	1 16	GINETTE RENO NE MEN VEUZ PAS MELON-MEL MC-509 / SELECT	1	1 5	PINK FLOYD DELICATE SOUND OF THUNDER COLUMBIA POC-4444 / CBS
2	3 23	RICHARD SÉGUIN JOURNÉE D'AMÉRIQUE AUDIOGRAM CD-10024 / SELECT	2	3 22	DEF LEPPARD HYSTERIA POLYDOR 820-675-2 / POLYGRAM
3	2 23	MICHEL RIVARD UN TROU DANS LES NUAGES AUDIOGRAM CD-10009 / SELECT	3	4 5	TRAVELING WILBURYS TRAVELING WILBURYS WILBURY 92-57661 / WEA
4	4 12	GERRY BOULET RENDEZ-VOUS DOUX DOUBLE DO-30005 / SELECT	4	2 11	U2 RATTLE AND HUM ISLAND ISL-1204 / MCA
5	6 5	PAUL PICHE SUR LE CHEMIN DES INCENDIES AUDIOGRAM AD-10023 / SELECT	5	6 22	TRACY CHAPMAN TRACY CHAPMAN ELEKTRA CD 96-07741 / WEA

RADIO-ACTIVITÉ
1100, rue Saint-Denis, Montréal, Québec H2X 1S2
TEL: (514) 486-1234

VIDÉOCLIPS

PALMARÈS MUSIQUE PLUS		
CS	SD NS	ARTISTE - TITRE - COMPAGNIE
1	2 12	GIPSY KINGS DJOB DJOBA
2	3 11	CLAUDE DUBOIS COMME UN VOYOU
3	1 9	MITSUO LES CHINOIS
4	6 7	TRAVELING WILBURYS HANDLE WITH CARE
5	8 6	PAGLIARO L'ESPION
6	7 7	MICHAEL JACKSON SMOOTH CRIMINAL
7	9 5	FRANCE GALL ELLA ELLE L'A
8	10 5	SAM BROWN STOP! WILD WILD WEST

Musique Plus
209, Ste-Catherine
Montréal, Québec H2X 1L2
Tél. (514) 284-PLUS

CS: Cette semaine. SD: Semaine dernière. NS: Nombre de semaines au palmarès. Les titres énumérés sont les disques compacts et vidéoclips qui se sont le mieux vendus cette semaine.

Opéra de Paris: c'est le clash final

NICOLAS BABY
Agence France-Presse
PARIS

Le nouvel Opéra de Paris, sur la place de la Bastille, dans l'est parisien, est secoué par un nouvelle crise grave, après des années d'une gestation chaotique qui compromet désormais la date de sa naissance.

Le bras-de-fer qui opposait depuis des mois le nouveau patron de l'Opéra de Paris Pierre Bergé et le musicien israélien Daniel Barenboim s'est finalement soldé par un clash: ce chef d'orchestre prestigieux a été purement et simplement limogé de la direction musicale et artistique du nouvel Opéra. L'intéressé a annoncé son intention de porter l'affaire devant la justice, tandis que l'opposition conservatrice criait à l'arbitraire.

À six mois de l'inauguration, et un an de l'ouverture prévue, cette nouvelle salle, dotée de moyens scénographiques uniques au monde, se retrouve pratiquement décapitée. En l'espace de quelques mois pratiquement, tous les responsables de l'Opéra de Paris ont quitté leur poste.

La programmation est remise en cause. Pierre Bergé a annoncé le limogage de Barenboim quelques heures après que le gouvernement eut reçu une menace de boycottage du nouvel Opéra par plusieurs grands noms de la musi-



Daniel Barenboim

que et du théâtre si ce dernier était évincé.

Au bas de cette pétition apparaît la signature des fidèles de Barenboim, auxquels il avait précisément fait largement appel pour monter à la va-vite une programmation sur trois ans: les chefs d'orchestre britannique Sir Georg Solti, français Pierre Boulez, indien Zubin Mehta, les metteurs en scène français Patrice Chéreau et allemands Harry Kupfer et Peter Stein. Le nom d'Herbert von Karajan et de la cantatrice américaine Jessye Norman étaient aussi cités. Seul l'un des signataires supposés, l'Italien Carlo-Maria Giulini, aurait démenti être au courant de l'existence de ce texte.

L'ÎLE DE FRANCE
RESTAURANT FRANÇAIS ÉLÉGANT
OUVERT LE DIMANCHE À PARTIR DE 17 H
801, boul. de Maisonneuve Ouest
Réservations: 849-6331

2 DERNIÈRES AUJOURD'HUI
DREAMGIRLS
"Une comédie musicale sensationnelle - un spectacle éclatant, une performance étourdissante."
"Une production excitante, une performance saisissante."
AUJOURD'HUI SEULEMENT
Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts
CE SOIR À 20 H
BILLETS 42,50\$, 32,50\$, 29,50\$, 25,50\$
PRIX SPÉCIAL POUR LA MATINÉE AUJOURD'HUI À 14 H 30
BILLETS 29,50\$, 25,50\$, 21,50\$, 19,50\$
Billets en vente aux guichets de la Place des Arts, aux Ticketron ou par téléphone au 842-2112 ou 288-2525. (+ frais de service)
Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts

Pierre Bergé, nommé en août dernier, gestionnaire venu du monde des affaires, avait réclamé de Barenboim la révision des conditions de son engagement, fixées par un véritable «contrat de siècle»: des émoluments de l'ordre de huit millions de FF par an (1,35 million de dollars) et la responsabilité entière de la programmation, pour une présence exigée de quatre mois par an à Paris.

Barenboim, qui a beaucoup contribué à rendre à Paris son rang de grand centre musical international, refusait de revenir sur ce contrat léonin, signé en mai dernier dans les tout derniers jours du gouvernement conservateur. «Ce n'est pas avec le président de l'Opéra que je dois m'entendre, mais avec Mozart», déclarait-il avec hauteur.

Au-delà, les deux responsables n'étaient pas en accord sur le projet. Barenboim avait à cœur de programmer des spectacles de «très haute qualité». Il avait prévu seulement 120 spectacles lyriques par an les premières saisons, réalisés par des noms prestigieux.

Bergé souhaitait en revanche redonner une impulsion au projet d'un Opéra «populaire» cher aux socialistes. Il réclamait plus de 200 représentations, en soulignant qu'il était absurde d'avoir dépensé près de deux milliards et demi de FF (plus de 400 millions de dollars) pour prévoir un «roulement» analogue à celui des anciennes salles.

En réalité, tous se heurtent à la quadrature du cercle: comment produire plus et mieux, si possible avec moins d'argent. Pour l'instant, la subvention de l'Etat à l'Opéra de Paris s'élève à quelque 300 millions de FF (50 millions de dollars) et aucune provision n'est avancée par un ministère des finances qui compte chiche-

ment ses sous.

Le 14 juillet, date-symbole de la Révolution Française, deux siè-

cles après que les Parisiens eurent pris d'assaut sur cette même place la prison royale, le président François Mitterrand doit inaugurer le bâtiment édifié par le Cana-

dien Carlos Ott. Quant à la suite de ce projet révolutionnaire, c'est une autre affaire.

McGill
Faculté de Musique
FESTIVAL DE MUSIQUE CONTEMPORAINE
OEUVRES DE BENGT HAMBRAEUS et ALCIDES LANZA

le jeudi 19 janvier 20 h
ENSEMBLE DE MUSIQUE CONTEMPORAINE
VIVIENNE SPITERI, harpe
THOMAS ANNAND, orgue
DUO LEPAGE MATHER
MADELEINE PALMER, soprano
direction: Bruce Mather

le vendredi 20 janvier 20 h
JOSEPH PETRIC, accordéon
LAWRENCE CHERNEY, hautbois
PIERRE BÉLUSE et FRANÇOIS GAUTHIER, percussion
et
L'ENSEMBLE GEMS
direction Alcides Lanza

le samedi 21 janvier 20 h
REPERCUSSION
DUO ARTEFACT
MARGARET SHEPPARD, comédienne / cantatrice
et
l'Ensemble d'instruments à vent McGill
direction: Robert Gibson
ENTRÉE LIBRE

Salle de concert Pollack - 555, rue Sherbrooke Ouest

CINEMAS CINEPLEX ODEON

LE FILM À L'AFFICHE DÉBUTE DIX MINUTES APRÈS L'HEURE INDICUÉE DANS L'HORAIRE.

BERRI
St-Denis & Ste-Catherine 288-2115
FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (G) / 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30
PETIT PIED, LE DINOSAURE (G) / 1:30 - 2:30 - 4:00
LA LECTRICE (14 ans) / 5:30 - 7:30 - 9:30
MA BELLE-MÈRE EST UNE EXTRA-TERRESTRE (G) / 5:00 - 7:00 - 9:15
LES AVENTURIERS DU TIMBRE PERDU (G) / 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30
SAXO (G) / 1:45 - 4:15 - 7:00 - 9:15
BONAVENTURE / Place Bonaventure 861-2725
COCOON #2 (G) / 1:30 - 4:00 - 7:10 - 9:20
MADAME SOUSATZKA (G) / 1:45 - 4:15 - 7:00 - 9:15
BROSSARD / Moi Champlain 465-5906
COCOON #2 (v. française) (G) / 1:30 - 4:00 - 7:05 - 9:25
LES TISSERANDS DU POUVOIR #1 (G) / 1:30 - 4:00 - 7:00 - 9:15
LES TISSERANDS DU POUVOIR #2 (G) / 2:00 - 4:30 - 7:15 - 9:35
CARREFOUR LAVAL / 2330, Av. des Laurentides 686-3684
DIRTY ROTTEN SCOUNDRELS (G) / 12:10 - 2:30 - 4:55 - 7:25 - 9:45
PETIT PIED, LE DINOSAURE (G) / 12:15 - 2:45 - 4:30
LES AVENTURIERS DU TIMBRE PERDU (G) / 12:15 - 2:30 - 4:45 - 7:00
MA BELLE-MÈRE EST UNE EXTRA-TERRESTRE (G) / 12:00 - 2:20 - 4:45 - 7:10 - 9:35
WORKING GIRL (14 ans) / 12:05 - 2:20 - 4:45 - 7:05 - 9:30
TWINS (G) / 12:35 - 2:50 - 5:05 - 7:20 - 9:35
CENTRE-VILLE / 2001 Université / Coin de Maisonneuve 849-4518
ANOTHER WOMAN (G) / 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00
SALAAM BOMBAY (G) / (v. a. avec sous-titres anglais) / 1:05 - 4:05 - 7:05 - 9:30
PELLE LE CONQUÉRANT (G) / 1:15 - 4:30 - 8:00
BAGDAD CAFE (G) / (v. a. avec sous-titres français) / 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00
BABETTE'S FEAST (G) / 1:05 - 3:15 - 5:25 - 7:30 - 9:35
THE LAND BEFORE TIME (G) / 1:15 - 3:00 - 4:35
MON GÉNÉRAL (G) / 7:00 - 9:20
LES TISSERANDS DU POUVOIR #2 (G) / 1:30 - 4:00 - 7:05 - 9:30
LES TISSERANDS DU POUVOIR #1 (G) / 1:15 - 3:45 - 7:00 - 9:20
LA LECTRICE (14 ans) / 1:10 - 3:10 - 5:10 - 7:10 - 9:10
CRÉMAZIE / St-Denis & Crémazie 368-4210
LES TISSERANDS DU POUVOIR #2 (G) / 2:00 - 4:30 - 7:05 - 9:30
LE DAUPHIN / Beaubien près d'Henri 721-0060
LES TISSERANDS DU POUVOIR #1 (G) / 1:40 - 4:15 - 7:15 - 9:40
MADAME SOUSATZKA (G) / 1:30 - 4:00 - 7:00 - 9:30
COMPLEXE DESJARDINS / Rossini 1-288-3141
ITINÉRAIRE D'UN ENFANT GÂTÉ (G) / 1:30 - 4:15 - 7:15 - 9:45
FESTIN DE BABETTE (G) / 12:50 - 3:00 - 5:10 - 7:20 - 9:30
BAGDAD CAFE (G) / (v. française) / 1:10 - 3:10 - 5:05 - 7:10 - 9:15
LA COULEUR DU VENT (G) / 1:45 - 4:40 - 5:20 - 7:30 - 9:25
ÉGYP TIEN / 1455, rue Peel 843-3112
DIRTY ROTTEN SCOUNDRELS (G) / Dolby Stereo / 1:00 - 3:10 - 5:15 - 7:25 - 9:35
MY STEPMOTHER IS AN ALIEN (G) / Dolby Stereo / 1:00 - 3:05 - 5:05 - 7:10 - 9:25
WOMAN ON THE VERGE OF A NERVOUS BREAKDOWN (G) / 1:15 - 3:15 - 5:15 - 7:15 - 9:15
JEAN-TALON / 2 nuits à l'est de Pré-IX 725-7000
COCOON #2 (v. française) (G) / 1:15 - 4:15 - 7:00 - 9:20

LE FAUBOURG
1616, Ste-Catherine O 932-2121
TWINS (G) / 2:15 - 4:45 - 7:20 - 9:40
DANGEROUS LIAISON / 12:30 - 2:00 - 4:30 - 7:00 - 9:15
WORKING GIRL (14 ans) / 2:00 - 4:30 - 7:20 - 9:40
WORKING GIRL (14 ans) / 1:15 - 4:00 - 7:00 - 9:20
LONGUEUIL / Place Longueuil 679-7451
LES AVENTURIERS DU TIMBRE PERDU (G) / 12:30 - 2:00 - 4:30 - 7:00 - 9:15
PETIT PIED, LE DINOSAURE (G) / 12:30 - 2:00 - 4:30 - 7:00 - 9:15
MA BELLE MÈRE EST UNE EXTRA-TERRESTRE (G) / 5:00 - 7:15 - 9:30
ODEON-LAVAL / Centre 2000 / Boul St-Martin 687-5207
LES TISSERANDS DU POUVOIR #2 (G) / 1:45 - 4:25 - 7:00 - 9:20
COCOON #2 (v. Française) (G) / 2:00 - 4:35 - 7:20 - 9:35
PLACE ALEXIS NIHON / Nouveau du Métro Atwater 935-4746
MISSISSIPPI BURNING (14 ans) / 1:30 - 4:00 - 7:00 - 9:40
THINGS CHANGE (G) / 4:15 - 7:15 - 9:45
DIRTY ROTTEN SCOUNDRELS (G) / 4:15 - 7:15 - 9:45
THE LAND BEFORE TIME (G) / 2:00
PLACE DU CANADA / Via Château Champlain 861-4505
TWINS (G) / 2:30 - 4:45 - 7:00 - 9:15
POINTE-CLAIRE / 6341 Transcanadienne 630-7286
THE LAND BEFORE TIME (G) / 1:30 - 3:15 - 5:20 - 7:25 - 9:30
MY STEPMOTHER IS AN ALIEN (G) / 1:30 - 4:30 - 7:30 - 9:45
DANGEROUS LIAISON / 2:00 - 4:30 - 7:00 - 9:30
LES AVENTURIERS DU TIMBRE PERDU (G) / 12:45 - 2:45
DIRTY ROTTEN SCOUNDRELS (G) / 12:30 - 2:40 - 4:50 - 7:05 - 9:25
TWINS (G) / 12:30 - 2:40 - 4:50 - 7:05 - 9:25
WORKING GIRL (14 ans) / 12:30 - 2:50 - 5:10 - 7:30 - 9:50
MISSISSIPPI BURNING (14 ans) / 1:30 - 4:00 - 7:00 - 9:30
SQUARE DÉCARIE / Décarie sud de Jean-Talon 341-3100
TWINS (G) / 12:00 - 2:15 - 4:30 - 7:00 - 9:30
WORKING GIRL (14 ans) / 1:15 - 2:30 - 4:50 - 7:15 - 9:45
ST-DENIS / 1500, rue St-Denis 845-3272
COCOON #2 (v. française) (G) / 1:30 - 4:30 - 7:00 - 9:25
SALAAM BOMBAY (G) / (v. française) / 1:45 - 4:45 - 7:10 - 9:30
ASTRE / St-Laurent 9480 Lacordaire 327-5001
TWINS (G) / 1:10 - 3:15 - 5:20 - 7:25 - 9:30
LES AVENTURIERS DU TIMBRE PERDU (G) / 1:30 - 4:00 - 7:00 - 9:30
DIRTY ROTTEN SCOUNDRELS (G) / 1:30 - 4:00 - 7:00 - 9:30
WORKING GIRL (14 ans) / 1:00 - 3:05 - 5:10 - 7:15 - 9:20
PETIT PIED, LE DINOSAURE (G) / 1:00 - 2:30 - 4:00 - 5:30
MY STEPMOTHER IS AN ALIEN (G) / 7:00 - 9:00
OMEGA / Centre Mail 2675 ch. Chamby Long 647-1122
LES AVENTURIERS DU TIMBRE PERDU (G) / 1:15 - 3:30 - 5:30
LES TISSERANDS DU POUVOIR #1 (G) / 7:45 - 9:55
QUI VEUT LA PEAU DE ROGER RABBIT (G) / 1:00 - 3:10 - 5:10 - 7:30
2e film: COCKTAIL / 9:30
PARADIS / 8215, Hochelaga 354-3110
MA BELLE-MÈRE EST UNE EXTRA-TERRESTRE (G) / 1:15 - 3:15 - 5:15 - 7:15 - 9:15
LES AVENTURIERS DU TIMBRE PERDU (G) / 1:00 - 3:00 - 5:00
LES TISSERANDS DU POUVOIR #2 (G) / 1:15 - 3:20 - 5:30 - 7:45 - 9:50

UN NOUVEAU SERVICE TÉLÉPHONIQUE CHEZ CINEPLEX ODEON DE 11:00 A.M. À 10:00 P.M. POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT FILMS, HORAIRE, CINÉMAS ET LOCATIONS UN SEUL NUMÉRO: 849-FILM

MISSISSIPPI BURNING
VERSION ORIGINALE ANGLAISE
COUPONS ET LAISSEZ-PASSER REFUSES
PLACE ALEXIS-NIHON, POINTE-CLAIRE

TWINS
VERSION ORIGINALE ANGLAISE
LE FAUBOURG, POINTE-CLAIRE, PLACE DU CANADA, SQUARE DÉCARIE, CARREFOUR LAVAL, ASTRE

Harrison Ford
Working Girl
VERSION ORIGINALE ANGLAISE
LE FAUBOURG, POINTE-CLAIRE, SQUARE DÉCARIE, CARREFOUR LAVAL, ASTRE
"Tout le talent de Pierre Granier-Deferre est de saisir tous ces jeux de chat et de souris."

LA COULEUR DU VENT
ELIZABETH BOURGINE
COUPONS ET LAISSEZ-PASSER REFUSES
PIERRE GRANIER-DEFERRE

COMPLEXE DESJARDINS
ITINÉRAIRE D'UN ENFANT GÂTÉ
LELOUCH
COMPLEXE DESJARDINS, CARREFOUR LAVAL

GAGNANT-OSCAR 1988
MELLIUS ERMELI TRAMER
LE FESTIN DE BABETTE
COMPLEXE DESJARDINS

SAXO
UN FILM DE ARIEL ZEITOUN
DISTRIBUTION PRIMA-FILM
BERRI
11 rue Centre (près de la Gare) / 1011-1013 / 1015 / 1017 / 1019 / 1021 / 1023 / 1025 / 1027 / 1029 / 1031 / 1033 / 1035 / 1037 / 1039 / 1041 / 1043 / 1045 / 1047 / 1049 / 1051 / 1053 / 1055 / 1057 / 1059 / 1061 / 1063 / 1065 / 1067 / 1069 / 1071 / 1073 / 1075 / 1077 / 1079 / 1081 / 1083 / 1085 / 1087 / 1089 / 1091 / 1093 / 1095 / 1097 / 1099 / 1101 / 1103 / 1105 / 1107 / 1109 / 1111 / 1113 / 1115 / 1117 / 1119 / 1121 / 1123 / 1125 / 1127 / 1129 / 1131 / 1133 / 1135 / 1137 / 1139 / 1141 / 1143 / 1145 / 1147 / 1149 / 1151 / 1153 / 1155 / 1157 / 1159 / 1161 / 1163 / 1165 / 1167 / 1169 / 1171 / 1173 / 1175 / 1177 / 1179 / 1181 / 1183 / 1185 / 1187 / 1189 / 1191 / 1193 / 1195 /

SPECTACLES

CINEMA

ACCIDENTAL TOURIST Dorval (2): Sam., dim., 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30; en sem., 19 h, 21 h 30. Greenfield (1): Sam., dim., 16 h, 19 h, 21 h 25; en sem., 19 h, 21 h 30. Laval (4): Sam., dim., 16 h 05, 18 h 40, 21 h 15; en sem., 18 h 40, 21 h 15. Dernier spectacle sam., 23 h 40. Loeys (3): 13 h 30, 16 h 05, 18 h 40, 21 h 15. Dernier spectacle ven., sam., 23 h 40. York: 13 h 15, 16 h, 18 h 45, 21 h 30. ANOTHER WOMAN Cineplex Centre-ville (1): 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h. APPEL A LA JUSTICE Versailles (6): Sam., dim., 16 h 40, 19 h, 21 h 20; en sem., 19 h, 21 h 20. Dernier spectacle sam., 23 h 30. AVENTURIERS DU TIMBRE PERDU (LES) Astré (2): Sam., dim., 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h 30; en sem., 19 h, 21 h 30. Berri (4): 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Carrefour Laval (3): Sam., dim., 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h 15; en sem., 19 h, 21 h 15. Longueuil (1): Sam., dim., 12 h 30, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 21 h 15; en sem., 19 h, 21 h 15. Omega (1): Sam., dim., 13 h 15, 15 h 30, 17 h 30. Paradis (2): Sam., dim., 13 h, 15 h, 17 h. Pointe-Claire (3): Sam., dim., 12 h 45, 14 h 45, 16 h 45. BABETTE'S FEAST Cineplex Centre-ville (5): 13 h 05, 15 h 15, 17 h 25, 19 h 30, 21 h 35. BAGDAD CAFE Cineplex Centre-ville (4): 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h. Complexe Desjardins (3): 13 h 10, 15 h 10, 17 h 05, 19 h 10, 21 h 15. BEACHES Cinema V (2): Sam., dim., 13 h 35, 16 h 15, 19 h, 21 h 35; en sem., 19 h, 21 h 35. Loeys (1): 13 h, 15 h 40, 18 h 20, 21 h 05. Dernier spectacle sam., 23 h 40. BELLE-MERE (MA) EST UNE EXTRATERRESTRE Berri (3): 13 h 45, 16 h, 19 h, 21 h 15. Carrefour Laval (4): Sam., dim., 12 h, 14 h, 16 h, 18 h 45, 19 h 10, 21 h 35; en sem., 19 h 10, 21 h 35. Longueuil (2): Sam., dim., 17 h, 19 h 15, 21 h 30; en sem., 19 h 15, 21 h 30. Paradis (1): Sam., dim., 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15; en sem., 19 h 15, 21 h 15. BUSTER Palace (3): 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Dernier spectacle sam., 23 h 50. Pline (2: Ste-Adèle): Sam., 19 h 10, 22 h; en sem., 20 h 15. COCKTAIL Omega (2): Sam., dim., 21 h 30; en sem., 21 h 30. COCOON (2) Bonaventure (1): Sam., dim., 13 h 30, 16 h, 19 h 10, 21 h 20; en sem., 19 h 10, 21 h 20. Brossard (1): Sam., dim., 13 h 45, 16 h 20, 19 h 05, 21 h 25; en sem., 19 h 05, 21 h 25. Jean-Talon: Sam., dim., 13 h 15, 16 h 15, 19 h, 21 h 20; en sem., 19 h, 21 h 20. Laval 2000 (2): Sam., dim., 14 h, 16 h 35, 19 h 20, 21 h 35; en sem., 19 h 20, 21 h 35. Paradis (3): Sam., dim., 13 h 15, 15 h 20, 17 h 30, 19 h 45, 21 h 50; en sem., 19 h, 21 h 50. St-Denis (2): 13 h 30, 16 h 30, 19 h, 21 h 25. COMEDIE (LA) DU TRAVAIL Parisien (3): 13 h, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 10, 21 h 25. COULEUR (LA) DU VENT Complexe Desjardins (4): 13 h 45, 15 h 40, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 25. DANGEROUS LIAISON Faubourg Ste-Catherine (2): 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30. Pointe-Claire (2): Sam., dim., 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30; en sem., 19 h, 21 h 30. DEEP STAR SIX Dorval (3): Sam., dim., 12 h 45, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15; en sem., 19 h 05, 21 h 15. Palace (2): 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 19 h, 21 h 15. Dernier spectacle sam., 23 h 20. DIRTY ROTTEN SCOUNDREL Astré (2): Sam., dim., 19 h, 21 h; en sem., 19 h, 21 h. Carrefour Laval (1): Sam., dim., 12 h 10, 14 h 30, 16 h 55, 19 h 25, 21 h 45; en sem., 19 h 25, 21 h 45. Cinema Egyptian (1): 13 h, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 35.

Place Alexis Nihon (3): Sam., dim., 16 h 15, 19 h 15, 21 h 45; du lun. au merc., 14 h, 16 h 15, 19 h 45; jeu., 14 h, 16 h 15, 21 h 45. Pointe-Claire (3): Sam., dim., 16 h 40, 19 h, 21 h 20; du lun. au jeu., 19 h, 21 h 20. DREAM (THE) IS ALIVE Imax (Vieux Port de Montreal): Du mar. au dim., 14 h, 21 h. DRÔLE D'ENDROIT POUR UNE RENCONTRE Parisien (4): 12 h 50, 15 h, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25. EN DIRECTION DE L'ESPACE Imax (Vieux Port de Montreal): Du mar. au jeu., 12 h, 15 h, 15 h, 19 h; ven., 12 h, 13 h, 15 h, 19 h, 23 h; sam., 11 h, 12 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 23 h; dim., 11 h, 12 h, 13 h, 15 h, 16 h, 17 h, 19 h. ENTRE DEUX PLACES Greenfield (2): Sam., dim., 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30; en sem., 19 h, 21 h 30. Laval (5): Sam., dim., 13 h 35, 16 h 15, 19 h, 21 h 35; en sem., 19 h, 21 h 35. Dernier spectacle sam.: minuit 05. Parisien (1): 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 40. Versailles (1): Sam., dim., 13 h 35, 16 h 15, 19 h, 21 h 35; en sem., 19 h, 21 h 35. Dernier spectacle sam.: minuit 05. FANTÔMES EN FÊTE Laval (3): Sam., dim., 17 h, 19 h 10, 21 h 20; en sem., 19 h 10, 21 h 20. Dernier spectacle sam., 23 h 30. Versailles (5): 17 h, 19 h 10, 21 h 35. Versailles (3): Sam., dim., 12 h 40, 14 h 50, 17 h, 19 h 10, 21 h 30. En sem., 19 h 10, 21 h 30. Dernier spectacle sam.: 23 h 30. FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS Berri (1): 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. FESTIN DE BABETTE Complexe Desjardins (2): 12 h 50, 15 h, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30. FISH CALLED WANDA (A) Loeys (5): 12 h 15, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 25. Dernier spectacle ven., sam., 23 h 35. HARDIESSE Carré Saint-Louis: 13 h 50, 17 h 20, 20 h 50. ITINÉRAIRE D'UN ENFANT GÂTÉ Carrefour Laval (2): 19 h, 21 h 40. Complexe Desjardins (1): 13 h 30, 16 h 15, 19 h 15, 21 h 45. JANUARY (THE) MAN Fairview (1): Sam., dim., 12 h 50, 15 h, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30; en sem., 19 h 20, 21 h 30. Palace (1): 12 h 20, 14 h 40, 17 h, 19 h 20, 21 h 40. Dernier spectacle sam., 23 h 50. LAND BEFORE TIME (THE) Cineplex Centre-ville (6): 13 h 15, 15 h, 16 h 35, 18 h 55, 21 h 15. Place Alexis Nihon (3): Sam., dim., 14 h. Pointe-Claire (1): Sam., dim., 13 h 30, 15 h. LECTRIC'É (LA) Berri (2): 17 h 30, 21 h 30. Cineplex Centre-ville (9): 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. MADAME SOUSZATKA Bonaventure (2): Sam., dim., 13 h 45, 16 h 15, 19 h, 21 h 15; en sem., 19 h, 21 h 15. Dauphin (2): Sam., dim., 13 h 30, 16 h, 19 h, 21 h 30; en sem., 19 h, 21 h 30. MAITRE DE MUSIQUE (LE) Le Paris (3, Saint-Hyacinthe): 19 h 15, 21 h 15. Palace (5): 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30; jeu., 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 21 h 30. Dernier spectacle sam., 23 h 40. MI GENERAL Cineplex Centre-ville (6): 19 h, 21 h 20. MISSISSIPPI BURNING Place Alexis Nihon (1): 13 h 30, 16 h, 19 h, 21 h 40. Pointe-Claire (6): Sam., dim., 13 h 30, 16 h, 19 h, 21 h 30; en sem., 19 h, 21 h 30. MY STEPMOTHER IS AN ALIEN Astré (4): Sam., dim., 19 h, 21 h; en sem., 19 h, 21 h. Cinema Egyptian (2): 13 h, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 10, 21 h 25. Pointe-Claire (1): Sam., dim., 17 h 15, 19 h 30, 21 h 45; du lun. au jeu., 19 h 30, 21 h 45. NAKED GUN Dorval (1): Sam., dim., 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20; en sem., 19 h 20, 21 h 20. Greenfield (3): Sam., dim., 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10; en sem., 19 h 10, 21 h 10. Laval (2): Sam., dim., 13 h, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25; en sem., 19 h 15, 21 h 25. Dernier spectacle sam., 23 h 25. Loeys (2): 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam., 23 h 30.

Versailles (5): Sam., dim., 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10; en sem., 19 h 10, 21 h 10. Dernier spectacle sam., 23 h 10. OLIVER ET COMPAGNIE Du Plateau (2): Sam., dim., 12 h 30, 14 h 10, 15 h 30. Greenfield (1): Sam., dim., 13 h, 14 h 30. Laval (4): Sam., dim., 12 h 30, 14 h 20. Le Paris (3, St-Hyacinthe): Sam., dim., 13 h 10, 15 h 10. Parisien (5): 12 h 10, 13 h 50, 15 h 25. Rex (1, St-Jerome): Sam., dim., 12 h 15, 13 h 45, 15 h 15. Versailles (4): Sam., dim., 12 h, 13 h 40, 15 h 25. OLIVER & COMPANY Dorval (4): Sam., dim., 12 h 45, 14 h 45, 17 h 30. Fairview (2): Sam., dim., 12 h, 13 h 30, 17 h 30. Palace (4): 12 h 15, 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15. Dernier spectacle ven.: 22 h 15. PASSIONNÉE HEIRESS L'Amour: 10 h 55, 13 h 55, 16 h 55, 19 h 55. PELLE LE CONQUÉRANT Cineplex Centre-ville (3): 13 h 15, 16 h 30, 20 h. PETIT PIED, LE DINOSAURE Astré (4): Sam., dim., 13 h, 14 h 30, 16 h, 17 h 30. Berri (2): 13 h, 14 h 30, 16 h. Carrefour Laval (2): Sam., dim., 12 h 15, 14 h 45, 16 h 30. Chambly: Sam., dim., 13 h 30, 15 h 30, 19 h 30, 21 h 30; lun., mar., 19 h 30. Longueuil (2): Sam., dim., 12 h 30, 14 h, 15 h 30. PUBLICITÉ 88 (LA) Université: Sam., dim., 14 h 15, 19 h, 21 h 30; en sem., 19 h, 21 h 30. PUCELLES EN EXTASE Carré Saint-Louis: 11 h 30, 15 h, 18 h 30, 22 h. PUSSEYCAT GALORE L'Amour: 12 h 25, 15 h 25, 18 h 25, 21 h 25. QUI VEUT LA PEAU DE ROGER RABBIT? Du Plateau (2): 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Dernier spectacle ven.: 23 h 20. Laval (3): Sam., dim., 13 h, 15 h, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10; en sem., 19 h 10, 21 h 10. Université: Sam., dim., 12 h, 16 h 30. Versailles (6): Sam., dim., 12 h 25, 14 h 45. RAIN MAN Cinema V (1): Sam., dim., 13 h, 15 h 45, 18 h 45, 21 h 45; en sem., 18 h 45, 21 h 45. Du Parc (1): Sam., dim., 13 h, 15 h 45, 18 h 45, 21 h 45; en sem., 18 h 45, 21 h 45. Fairview (2): Sam., dim., 15 h, 19 h, 21 h 45; en sem., 19 h, 21 h 45. Imperial: 13 h, 15 h 45, 18 h 45, 21 h 45. Laval (1): Sam., dim., 13 h, 15 h 45, 18 h 45, 21 h 45; en sem., 19 h 45, 21 h 45. Dernier spectacle sam., minuit 15. Versailles (2): Sam., dim., 13 h, 15 h 45, 18 h 45, 21 h 45; en sem., 18 h 45, 21 h 45. Dernier spectacle sam., minuit 15. RHINESTONE COWGIRLS Carré Saint-Louis: 12 h 45, 16 h 15, 19 h 45. SALAM BOMBAY Cineplex Centre-ville (2): 13 h 05, 16 h 05, 19 h 05, 21 h 30. St-Denis (3): 13 h 45, 16 h 45, 19 h 10, 21 h 30. SAXO Berri (5): 13 h 45, 16 h 15, 19 h, 21 h 15. SCROOGED Loeys (4): 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h 15. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 20. TEQUILA SUNRISE Dorval (4): Sam., dim., 16 h 30, 19 h, 21 h 30; en sem., 19 h, 21 h 30. Du Parc (2): 19 h, 21 h 15. Palace (6): 13 h, 15 h 50, 18 h 40, 21 h 25. Dernier spectacle sam., 23 h 55. Rex (2, St-Jerome): Sam., dim., 16 h 45, 19 h, 21 h 15; en sem., 19 h, 21 h 15. Versailles (4): Sam., dim., 16 h 50, 19 h 15, 21 h 40; en sem., 19 h 15, 21 h 40. Dernier spectacle sam., 23 h 50. THINGS CHANGE Palace Alexis Nihon (2): 13 h 45, 16 h 10, 19 h 10, 21 h 20.

TISSERANDS DU POUVOIR (LES) (1) Brossard (2): Sam., dim., 13 h 30, 16 h, 19 h, 21 h 15; en sem., 19 h, 21 h 15. Carrefour Laval (3): 21 h. Cineplex Centre-ville (8): 13 h 15, 15 h 45, 19 h, 21 h 20. Dauphin (1): Sam., dim., 13 h 40, 16 h 15, 19 h 15, 21 h 40; en sem., 19 h 15, 21 h 40. Omega (1): Sam., dim., 19 h 45, 21 h 55; en sem., 19 h 15, 21 h 30. TISSERANDS DU POUVOIR (LES) (2) Brossard (3): Sam., dim., 14 h, 16 h 30, 19 h 15, 21 h 35; en sem., 19 h 15, 21 h 35. Cineplex Centre-ville (7): 13 h 30, 16 h, 19 h 05, 21 h 30. Cremazie: Sam., dim., mar., 14 h, 16 h 30, 19 h 05, 21 h 30; lun., merc., jeu., 19 h 05, 21 h 30. Laval 2000 (1): Sam., dim., 13 h 45, 16 h 25, 19 h 30; en sem., 19 h 25, 21 h 20. Paradis (2): Sam., dim., 19 h, 21 h 15; en sem., 19 h, 21 h 15. TROIS PLACES POUR LE 26 Parisien (2): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 30. TUCKER Du Plateau (1): Sam., dim., 17 h, 19 h 10, 21 h 20; en sem., 12 h 40, 14 h 50, 17 h, 19 h 10, 21 h 20. Dernier spectacle sam., 23 h 20. TWINS Astré (1): Sam., dim., 13 h 10, 15 h 15, 17 h 20, 19 h 25, 21 h 30; en sem., 19 h 15, 21 h 15. Dernier spectacle sam., 23 h 30. Carrefour Laval (6): Sam., dim., 12 h 35, 14 h 50, 17 h 05, 19 h 20, 21 h 35; en sem., 19 h 20, 21 h 35. Decarie (1): Sam., dim., 12 h, 14 h 15, 16 h 30, 19 h, 21 h 30; en sem., 19 h, 21 h 30. Faubourg Ste-Catherine (1): 14 h 15, 16 h 45, 19 h 20, 21 h 40. Place Du Canada: Sam., dim., 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h 15; en sem., 19 h, 21 h 15. Pointe-Claire (4): Sam., dim., 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 05, 21 h 25; en sem., 19 h 05, 21 h 25. WOMAN ON THE VERGE OF A NERVOUS BREAKDOWN Cinema Egyptian (3): 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15. WORKING GIRL Astré (3): Sam., dim., 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20; en sem., 19 h 15, 21 h 20. Dernier spectacle sam., 23 h 50. Carrefour Laval (5): Sam., dim., 12 h 05, 14 h 20, 16 h 45, 19 h 05, 21 h 30; en sem., 19 h 05, 21 h 30. Decarie (2): Sam., dim., 12 h 15, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 15, 21 h 45; en sem., 19 h 15, 21 h 45. Faubourg Ste-Catherine (3): 14 h, 16 h 30, 19 h 20, 21 h 40. Faubourg Ste-Catherine (4): 13 h 15, 16 h, 19 h, 21 h 20. Pointe-Claire (5): Sam., dim., 12 h 30, 14 h 50, 17 h 10, 19 h 30, 21 h 50; en sem., 19 h 30, 21 h 50.

Une nouvelle ère fiscale s'ouvre pour les artistes

PIERRE ROBERGE de la Presse Canadienne

Les plus de 3 000 membres de l'Union des artistes ont intérêt ces temps-ci à réunir factures, reçus et autres pièces comptables pour préparer leur déclaration de revenus de 1988.

Cette année, ça vaudra encore plus la peine de se pencher là-dessus, soulignait vendredi Serge Turgeon, président de l'UDA. Bien sûr, il y a là un travail à faire et chacun de nos membres doit voir à son affaire.

Juste avant Noël, l'Assemblée nationale adoptait la loi 90 leur donnant un statut fiscal particulier. Maintenant, le fisc présume que le fait d'avoir travaillé en arts d'interprétation, durant telle année, confère à un artiste le statut de travailleur autonome.

Avant cela, la présomption habituelle des fonctionnaires du fisc voulait qu'ils soient des salariés. «Beaucoup d'artistes ont été obligés de prouver, année après année, qu'ils étaient des travailleurs autonomes et non des salariés», ajoute M. Turgeon.

Pour certains fonctionnaires, raconte le président de l'UDA, jouer dans des feuilletons hebdomadaires signifiait forcément un statut de salarié: «Ils ne comprenaient pas que ce sont toujours des engagements pour jouer dans 13, 26 ou tant d'épisodes, sans la sécurité d'emploi du salarié.»

Le grand avantage de la présomption de travailleur autonome, qui prend ses propres risques de faire des profits ou des pertes, est de laisser déduire du revenu imposable plusieurs types de dépenses afférentes au métier.

Vêtements, téléphone, conditionnement Les produits et frais de maquillage, les dépenses de coiffure nécessaires quand un artiste se produit en public sont déductibles. Qu'il s'agisse d'une interview, un «talk show» ou de la préparation à aller chercher un trophée sur scène et remercier l'univers lors d'un gala, c'est déductible.

Serge Chevalier, comptable pour l'UDA, rappelle qu'auparavant seuls les maquillages «très spéciaux», ceux d'un clown, étaient admis. Même chose avec les costumes, il en fallait des pas mal voyants pour rejoindre l'entendement des fonctionnaires quant à la déductibilité.

Avec la loi 90, on peut porter à la bonne ligne de la déclaration les frais de location de costumes pour «une production artistique quelle qu'elle soit» et les frais de nettoyage, préparation ou transformation. Quant à l'achat de vêtements, un artiste pourra le déduire à 50 pour cent, 100 pour cent s'il s'agit de costumes pouvant servir seulement au spectacle.

Cela aidera notamment des comédiens de feuilletons de Télé-Métropole; la station privée n'a pas les moyens de Radio-Canada et, souvent, elle ne fournit qu'un costume par personnage; pour les autres vêtements exigés par les circonstances d'une production, l'artiste en est pour ses pieds.

Objet du quotidien et donc du travail, le téléphone donne maintenant lieu à la déduction de 100 pour cent d'une ligne commerciale, 50 pour cent d'une ligne privée; la ligne commerciale peut être installée à la résidence, pourvu qu'elle soit distincte de la ligne privée.

Les frais de leçons de musique, d'interprétation, de conditionnement physique visant à «jouer un rôle déterminé ou à améliorer de manière générale» dans un secteur artistique sont maintenant admis.

Cela peut vouloir dire une partie des frais pour suivre un atelier d'art dramatique en Europe, suggère Serge Turgeon. Quant à la physiothérapie pour les danseurs serait-elle déductible, «c'est un des nombreux points à tester lors des interprétations», croit-il.

Ces fameuses «interprétations» des fonctionnaires constituent une sorte de jurisprudence dans les questions d'impôt. Pour certaines déductions maintenant admises, l'adjectif «raisonnable» revient en effet sur un dépliant explicatif du ministère du Revenu du Québec.

C'est le cas des coûts de journaux et périodiques, dont on peut penser qu'ils servent jusqu'à un certain point à l'artiste interprète dans la préparation de son travail et ses spectacles. Ces avantages fiscaux, ajoute Serge Turgeon, auront une incidence bénéfique sur le marché en général; déclarer et déduire toutes sortes de frais et déduire tout ce qui vaillera vraiment la peine.

Par ailleurs, 23 employés syndiqués de l'UDA poursuivent la grève entamée le 11 octobre; le syndicat ouvre ses bureaux entre 9h et 13h seulement et le travail de remplacement des cadres permet de faire tourner l'importante machine administrative.

FAMOUS PLAYERS

APPEL à la JUSTICE EN NOMINATION POUR 1 GOLDEN GLOBE MEILLEURE ACTRICE (DRAME) THE ACCUSED JODIE FOSTER

BETTE MIDLER BARBARA HERSHEY Elles se sont rencontrées sur une plage il y a 30 ans.

ENTRE DEUX PLAGES Elles sont devenues amies pour la vie. AUCUN LAISSEZ-PASSER VERSION FRANÇAISE DE «BEACHES»

OLIVER et Compagnie VERSION FRANÇAISE

THE NAKED GUN VERSION ORIGINALE ANGLAISE LOEWS

VERSAILLES DORVAL GREENFIELD PARK LAVAL

TUCKER L'HOMME ET SON RÊVE version française

La comédie du travail UN FILM DE LUC MOLLÉT

ROGER RABBIT V.F. de «WHO FRAMED ROGER RABBIT»

UNIVERSITÉ LAVAL VERSAILLES CINÉMA DU PLATEAU

DEEP STAR SIX VERSION ORIGINALE ANGLAISE

KEVIN KLINE SUSAN SARANDON MEURTRE, CORRUPTION, COMÉDIE. THE JANUARY MAN

FANTÔMES EN FÊTE v.f. de: SCROOGED

LAVAL VERSAILLES

ACCIDENTAL TOURIST

TEQUILA SUNRISE

RAIN MAN AUCUN LAISSEZ-PASSER

TROIS PLACES POUR LE 26

DRÔLE D'ENDROIT POUR UNE RENCONTRE

JAMIE LEE CURTIS A Fish Called Wanda VERSION ORIGINALE ANGLAISE

CES HORAIRES COUVRENT LA PÉRIODE DU 13 JANVIER AU 19 JANVIER INCL.

Une cantate satirique anti stalinienne de Chostakovitch créée à Washington

Agence France-Presse
WASHINGTON

■ Quarante ans après s'être attiré les foudres des autorités soviétiques, Chostakovitch a connu une vengeance posthume avec la première à Washington de sa cantate féroce satirique décrivant son « procès » par le parti communiste, accompagnée au piano par son élève et ami Rostropovitch.

Mort en 1975, le célèbre compositeur soviétique a probablement écrit la musique de Rayok (« Le petit paradis », surnom moqueur de l'Union Soviétique) en 1960. Le livret est l'oeuvre de Lev Lebedinsky, qui a fait de la prison à l'époque pour ses écrits irrespectueux.

La mise en scène très expressive de ce petit spectacle d'un quart d'heure et la traduction du livret en américain ont rendu accessible jeudi et vendredi dernier au public du centre Kennedy de Washington son humour typiquement soviétique, fondé sur le langage à double sens et les allusions.

Cette pièce est parvenue en Occident par des voies détournées, mais le violoncelliste et chef du National Symphony Orchestra de Washington, Mstislav Rostropovitch, est sûr de son authenticité. Il se rappelle que son maître Chostakovitch en fredonnait la musique malicieusement, en attendant des temps moins dangereux pour la coucher par écrit.

Les quatre basses Jonathan Deutsch, Eric Halfvarson, Julian Rodescu et Andrew Wentzel chantaient respectivement les rôles de « Numéro Trois », « Numéro Un », « Le maître des cérémonies » et « Numéro Deux ». En fait, il s'agit du responsable musical du parti, Dmitri Chepilov; de Staline, du président de la séance et du ministre de la culture Andreï Ijanov. Un chœur de « militants musiciens » ponctue le tout de manifestations serviles.

Dans la réalité, après cette réunion du parti consacrée à la musique et qui s'en était aussi prise à Prokofiev, Chostakovitch avait dû reconnaître ses « erreurs », ce qui n'avait qu'atténué les sanctions. Dans « Rayok », Staline affirme sur un air folklorique géorgien que « les compositeurs anti-peuple, qui sont par nature des formalistes incurables, ne peuvent s'empêcher d'écrire de la musique formaliste ».

Chostakovitch avait complété la charge en écrivant une préface

fantaisiste sur les conditions déplorables de la découverte de sa cantate par un fonctionnaire du parti, qui la qualifie de chef-d'oeuvre en la prenant au premier degré.

Rostropovitch, lui-même émigré depuis une dizaine d'années, a pris le soin de préciser que cette oeuvre s'appliquait à la période pré-gorbatchévienne et que Chostakovitch serait sans doute « très

heureux » de voir les changements actuels dans son pays.

Lors du même concert, le National Symphony Orchestra a donné la symphonie « Leningrad » de Chostakovitch, au destin parallèle: composée pendant le siège de cette ville par les Allemands, elle avait été acheminée clandestinement à travers leurs lignes et avait été créée aux États-Unis.

L'URSS acquiert des lettres d'amour de Pouchkine

Reuter
GENÈVE

■ L'Union soviétique a acheté un ensemble de lettres d'amour du poète, romancier et dramaturge russe Alexandre Pouchkine (1799-1837), a annoncé vendredi la salle de ventes Sotheby's.

Ces lettres manuscrites, parmi lesquelles onze sont rédigées en français, avaient pour destinataire Natalia Gontcharova, future épouse de l'auteur de « Boris Godounov » et de « La dame de pique ». Elles seront exposées dans un nouveau musée Pouchkine.

Le ministère soviétique de la Culture a acquis ces lettres en utilisant le produit d'une vente d'oeuvres d'art intervenue en juillet à Moscou, qui avait permis de réunir plus de 500 000 roubles (900 000 dollars).

Sotheby's a négocié l'acquisition des lettres, qui appartenaient au chorégraphe français d'origine russe Serge Lifar, décédé en Suisse fin 1986.

Le recueil de lettres sera présenté mercredi prochain à Genève au vice-ministre soviétique de la Culture, Youri Mikhaïlovitch Khiltchevsky.



Camille Claudel (photo de César)

Sculpture de Camille Claudel rapatriée

Associated Press
PARIS

■ « Persée et la Gorgone », l'une des oeuvres maîtresses de Camille Claudel, qui se trouvait depuis plusieurs années aux États-Unis chez un collectionneur privé et qui était sur le point d'être achetée par un musée japonais, demeure en France, où elle était exposée de façon provisoire.

Alertées par la famille Claudel, une firme d'assurances a en effet décidé de se porter acquéreur de cette sculpture dans le cadre de la préservation du patrimoine culturel français.

Pièce unique, « Persée et la Gorgone » est un marbre de 1m97 sculpté en 1901. Elle avait été commandée en 1898 par la comtesse de Maigret qui voulait en orner l'entrée de son hôtel particulier parisien. La première version en plâtre fut exposée au salon de la Société nationale des Beaux Arts de 1899. Camille Claudel garda ce plâtre dans son atelier du Quai Bourbon jusqu'à sa destruction de ses propres mains, en 1912. Selon les usages du métier, la transposition en marbre en avait été confiée en 1899 au sculpteur animalier François Pompon, qui fut le praticien des marbres de Rodin à partir de 1890, puis directeur de son atelier de marbres.

Pour économiser 1 000 francs dans la fourniture du matériau, Camille Claudel accepta que les dimensions du plâtre d'origine — il avait deux mètres et demi de hauteur — soient réduites d'un

quart, ce qui explique que le Persée en marbre ait la taille d'un adolescent alors qu'il était grandeur nature dans l'original.

Patère à chapeaux
Le marbre servit de patère à chapeaux dans le hall d'entrée de l'hôtel de Maigret. Quand cet hôtel particulier fut vendu à un marchand, l'oeuvre fut laissée sur place puis elle disparut jusqu'à ce que des recherches dans les archives de Reine-Marie Paris permettent d'en retrouver la trace. « Persée et la Gorgone » figura dans l'exposition Camille Claudel organisée par le Musée Rodin, en 1984.

Il y avait dans la mythologie trois Gorgones, Méduse, Euryale et Sthéno, des monstres à ailes d'or et à tête humaine entourée de serpents, au corps couvert d'écaillures, munies de grosses défenses pareilles à celles des sangliers. Leurs mains étaient de bronze et leurs yeux étincelants. Des trois, seule Méduse était mortelle mais elle avait le pouvoir de changer en pierre quiconque la regardait. Persée réussit à la décapiter par la ruse. Il utilisa son bouclier en bronze poli comme un miroir et put donc la voir sans l'affronter.

Camille Claudel a voulu, dans ce groupe, s'identifier à la Gorgone en lui donnant ses traits de femme vieillie avant l'âge, tuméfiée et déformée par les épreuves et hantée par la démence. La tête tranchée semble vivre encore, au-dessus de la tête de Persée, et elle semble réussir, avant de mourir, à pétrifier son tueur.

Les appareils vidéo

Le vrai rival du magnétoscope a nom CDV

Le MDP-200 de Sony



LUC PERREAULT

Un poisson femelle aux couleurs criardes se déplace dans tous les sens dans ce qui ressemble à un milieu aquatique. Un autre personnage d'une texture tout aussi métallisée mais doué d'une souplesse surprenante s'approche d'elle. Ça s'intitule *Stanley and Stella Breaking the Ice*. Ces personnages ont été conçus à Los Angeles chez Whitney Demos Productions par le Montreuilais Philippe Bergeron que je salue en passant.

La trame de ce petit film, au fond, n'a pas beaucoup d'importance. L'étonnant, c'est le moyen par lequel ce petit film est parvenu jusqu'à mon téléviseur: sur un vidéodisque d'une durée de 79 minutes regroupant un certain nombre de films récents conçus par ordinateur. Ça s'intitule *State of the Art of Computer Animation*.

Il y a quelques années, Pioneer, le seul à s'être risqué dans ce secteur, avait inventé le nom de LaserVision. Ce système progressait à pas de tortue et restait limité au Japon et aux États-Unis. On devine pourquoi. C'était à cause de l'échec du premier vidéodisque lancé par RCA mais surtout à cause de la terrible concurrence du magnétoscope, le seul à permettre non seulement la lecture mais également l'enregistrement.

Depuis que l'inventeur du disque compact, le Hollandais Philips, a décidé de se lancer lui aussi dans le disque vidéo, le vidéodisque connaît un succès grandissant, au point qu'il commence à faire timidement son apparition chez nous. Il y a deux

raisons à cela. En premier lieu, on a vu plusieurs fabricants « responsables » tels que Sony, Yamaha et, bien entendu, Pioneer et Philips, lancer sur le marché des combinés pouvant lire tous les formats de disques au laser, à commencer par le disque compact audio dont la popularité n'a cessé de croître ces derniers temps.

Pour donner un peu plus de piquant à l'opération, Philips a lancé un nouveau format, le CD-V (pour « compact disc video »). Il s'agit d'un disque de couleur dorée du même format qu'un compact (5 po) mais offrant cinq minutes d'images et de son suivies de 20 minutes de son seulement. L'affaire a pris de telles proportions qu'on a rélégué aux oubliettes l'ancien vocabulaire LaserVision. Les nouveaux lecteurs s'appellent tout simplement des CD Video, CDV pour les intimes.

Le combiné Sony

Dans cette lancée, Sony vient de mettre sur le marché un de ces combinés, le MDP-200 (pour Multi Disc Player), qui fait honneur à sa réputation. Son plateau qui s'ouvre et se ferme sous la pression du doigt peut accueillir tous les formats de disques laser existants, depuis les CD jusqu'aux CDV qu'on trouve depuis peu sur le marché. Il accepte même le tout nouveau mini-compact audio de 3 po, sans oublier les deux formats vidéo traditionnels en 8 et 12 po. Ce dernier format utilisé pourtant pour les films reste encore le moins répandu. On doit encore, à ma connaissance, commander directement des États-Unis.

Le brachement d'un tel appareil est d'une simplicité enfantine. Il suffit de relier à l'aide de fiches RCA les bornes audio out placées à l'arrière de l'appareil aux deux prises auxiliaires correspondantes d'un amplifica-

teur intégré à un système de son. On connecte ensuite au moyen d'un câble de type F (identique à celui d'un magnétoscope) la sortie video out de l'appareil à l'entrée video in de son téléviseur. On aura pris soin, si on utilise un téléviseur plutôt qu'un moniteur, de sélectionner le canal 3 (à la fois le bouton situé à l'arrière du MDP et le canal du téléviseur).

Quel que soit le disque que je fais jouer — parmi les trois mis à ma disposition —, mon téléviseur (qui n'est plus tout à fait hi-tech) renvoie les images les plus brillantes que j'aie jamais vues. Avec un appareil plus sophistiqué — vivement recommandé — il serait possible d'aller chercher jusqu'à 425 lignes de résolution horizontale, un exploit que seul le Beta Extended Definition peut surpasser. Inutile de préciser que le son ainsi retransmis est numérique. Mais le MDP-200 peut aussi lire un son analogique.

L'avantage d'un tel combiné, c'est qu'il permet de faire l'économie d'un lecteur de disques compacts. Les puristes doivent toutefois s'attendre à quelques sacrifices par rapport à un lecteur CD haut de gamme, à commencer par un délai de six secondes au moment de la mise en marche. Mais les amateurs vidéo seront doublement récompensés: à des images d'une qualité supérieure vient s'ajouter un son très pur qu'il serait sacrilège de ne pas relayer à une bonne chaîne stéréo.

Quelques frustrations

Rien n'étant parfait, le lecteur vidéodisque donne encore lieu à un certain nombre de frustrations. Notons, par exemple, l'absence d'une prise S-vidéo pour séparer la chrominance de la luminance. La principale frustration a trait toutefois à la qualité des programmes (software) disponibles sur le marché. La plu-

part des films sont reproduits sur des disques appelés CLV (constant linear velocity). Leur durée est le double, soit jusqu'à une heure par face, des seconds baptisés CAV (constant angular velocity). Mais c'est seulement avec ces derniers qu'on peut utiliser la panoplie complète des effets spéciaux.

Dans le cas du film dont je parlais au début et, contrairement à ce qu'indiquait l'étiquette, seule la seconde face du disque avait été enregistrée dans le mode CAV. C'est un plaisir grisant que de pouvoir effectuer, au moyen de la télécommande, des ralentis à la demi, au huitième ou au trentième de la vitesse normale ou des accélérés à trois fois la vitesse normale et ce, aussi bien en marche avant qu'en marche arrière. Mais la quintessence en mode CAV consiste en un accès direct à n'importe quel photogramme du document. Il suffit d'en composer le numéro sur la télécommande. Aucun magnétoscope ne peut offrir une telle précision.

La clé du MDP-200 reste, bien entendu, sa télécommande avec ses 42 touches. Même en mode CLV, l'avance et le recul rapides y sont grandement facilités. Comme dans le cas d'un disque compact, la possibilité se trouve donnée de programmer un film en fonction de ses séquences (rebaptisées chapitres), d'en inverser l'ordre ou de les répéter. On compte sur chaque face jusqu'à 16 chapitres.

Même si le MDP-200 se classe encore parmi les appareils haut de gamme à cause d'un prix relativement élevé (\$ 1200), il est à prévoir que ce type de combiné va attirer de plus en plus d'audio-vidéophiles exigeants. Qui sait, peut-être un jour le vidéodisque finira-t-il par détrôner le magnétoscope.

L'appareil dont il est ici question a été mis à notre disposition par la maison Dumoulin.



Le lecteur vidéodisque MPD-200 de Sony

PHOTO LUC SIMON PERREAULT, La Presse

Regardez LA COURSE DES AMÉRIQUES et courez la chance de gagner un voyage à Rio!

Vous rêvez d'aventures?

Alors, suivez les reportages que nous offrent les jeunes aventuriers de LA COURSE DES AMÉRIQUES chaque samedi dès 17h00 à la télévision de Radio-Canada!

Vous rêvez à Rio?

Faites votre choix du meilleur reportage à LA COURSE DES AMÉRIQUES et courez la chance de gagner un voyage pour deux personnes à Rio de Janeiro ainsi que cinq jours à l'hôtel!

Comment participer?

Il suffit de remplir le coupon de participation ci-joint. Date limite du concours: 16 avril 1989.

Le prix du public La Presse

Un prix de 2000 \$ sera remis au reporter ayant reçu le plus grand nombre de votes du public lecteur de LA PRESSE.

Les concurrents sont: Romain Alarie • Claude Dallaire • Étienne De Massy • Catherine Fol • Nathalie Goulet • Stéphane Laporte • Yves Munn • Alan Quinn

J'ai regardé l'émission du _____ (date)
J'ai préféré le reportage de: (nom du concurrent) _____

Nom _____
Adresse _____
Code postal _____ Téléphone _____
Retourner à l'adresse suivante: Société Radio-Canada, LA COURSE DES AMÉRIQUES, Casier postal 9080, Succursale A, Montréal, Québec H3C 3P3

La Presse VARIG
Lignes Aériennes Québecaises

Radio-Canada
Télévision

Un parking plutôt qu'une résidence de 80 lits pour personnes âgées

La décision de Québec met en rage le maire Stephen Olynyk de Greenfield Park

PIERRE BELLEMARE

■ Au lieu d'avaliser le projet de construction d'une résidence de 80 lits pour personnes âgées en perte d'autonomie, sur un terrain avoisinant l'hôpital Charles-Lemoyne à Greenfield Park, le ministre des Affaires sociales a torpillé cette initiative de l'entreprise privée et a plutôt autorisé la direction de l'hôpital à exproprier le terrain retenu pour le projet et d'en faire un terrain de stationnement.

Le maire de Greenfield Park, Stephen Olynyk, fulmine contre le ministre Thérèse Lavoie-Roux, et dans un télégramme adressé le 7 décembre au premier ministre Bourassa — avec copie conforme au titulaire des Affaires sociales et des Services sociaux — M. Olynyk s'insurge contre la décision du gouvernement « de se servir des fonds publics pour l'aménagement d'un stationnement ».

« C'est d'autant plus inadmissible qu'une entreprise privée proposait la construction d'un centre d'hébergement destiné aux personnes âgées en perte d'autonomie, à l'intérieur d'un vaste complexe abritant des bureaux de professionnels de la santé et divers autres emplacements offrant les services de la poste, de la buanderie, de la banque, etc. », affirme M. Olynyk à La Presse.

« Non seulement le gouvernement n'avait rien à débours pour la réalisation de ce projet, mis de l'avant par les Foyers Providence, mais en plus, plusieurs personnes âgées laissées à elles-mêmes, parfois dans des conditions quasiment inhumaines, pouvaient espérer finir leurs jours dans une habitation moderne et fonctionnelle », soutient le maire.

« Le choix du gouvernement de favoriser l'aménagement d'un stationnement plutôt qu'un nouveau centre d'hébergement qui

ne lui aurait rien coûté, me semble être une aberration totale. A Greenfield Park, par exemple, on compte trois immeubles HLM d'environ 250 unités au total. Mais ces HLM, pour personnes autonomes seulement, ont actuellement une liste d'attente de plus de 300 personnes », déplore M. Olynyk.

Terrain vendu par soumissions publiques

Le terrain, sur lequel les Foyers Providence voulaient ériger le nouveau centre pour soins prolongés, appartenait à la municipalité et servait d'emplacement au vieux garage municipal. Cependant, la municipalité a résolu l'an dernier de construire un garage municipal sur une autre propriété et de mettre en vente, par voie de soumissions publiques, son terrain de 61 090 pieds carrés, localisé sur le Chemin Saint-Charles, adjacent à l'hôpital Charles-Lemoyne.

C'est ainsi que, le 30 juin 1988, le conseil municipal cédait ce terrain aux Foyers Providence pour la somme de \$412 000, en promettant à l'acheteur d'éliminer le vieux garage municipal avant le 1er avril 1989. Cette entreprise est une filiale de Gestion immobilière Dion Lebeau, dont le siège social surplombe la rue Saint-Jacques, à Montréal.

En contrepartie, les Foyers Providence, qui administrent déjà une dizaine de centres d'hébergement privés sur la Rive-Sud, s'engageaient à entreprendre les travaux dans les six mois suivant la disparition du garage municipal et à compléter son projet de plusieurs millions de dollars dans les six mois suivants.

Toutefois, la direction de l'hôpital Charles-Lemoyne tentait, depuis 1984, d'obtenir ce terrain de la municipalité par une enten-



Les Foyers Providence, qui administrent déjà une dizaine de centres d'hébergement privés sur la Rive-Sud, projetaient de construire un nouveau centre de 80 lits, comprenant des bureaux pour les professionnels de la santé et divers autres services pu-

blics comme la poste, une institution financière, une laverie, etc. Mais le ministre Thérèse Lavoie-Roux a préféré accorder à l'hôpital Charles-Lemoyne l'autorisation d'exproprier le terrain à des fins de stationnement.

de gré à gré. La vente du terrain aux Foyers Providence devait nécessairement mettre fin à cette négociation.

Entre ensuite en scène le ministre Lavoie-Roux, au grand dam du maire Olynyk qui, jusque-là, se réjouissait du projet proposé par les Foyers Providence, un projet tout à fait compatible avec les objectifs de l'administration municipale.

Olynyk révoile

Ainsi, dans un arrêté-en-conseil publié dans la Gazette officielle du 9 novembre 1988, le cabinet Bourassa autorise l'hôpital Charles-Lemoyne, sur recommandation de Mme Lavoie-Roux, d'exproprier le terrain du Che-

min Saint-Charles, maintenant propriété des Foyers Providence, « pour régler ses problèmes chroniques de stationnement, et ce en vertu de l'article 135 de la Loi des services de santé et des services sociaux ».

De son côté, M. Marcel Dion, président de Gestion immobilière Dion-Lebeau, admettait au représentant de La Presse qu'il était très déçu de l'intention du gouvernement d'exproprier le terrain sur lequel il voulait construire un complexe de \$7 millions, y compris tous les services nécessaires à l'hébergement de personnes en perte d'autonomie.

Il est aussi indiqué dans la Gazette officielle que le centre hospitalier Charles-Lemoyne « possède les fonds nécessaires pour dé-

frayer le coût de cette expropriation » qui, de l'avis du maire Olynyk, devrait s'élever à \$1 million.

« Ce qui est encore plus révoltant, conclut le maire Olynyk, c'est que plus de 15 p. cent des 590 lits de Charles-Lemoyne sont occupés par des malades chroniques. L'hôpital aurait pu alléger sa situation en transférant certains de ces patients au centre d'hébergement projeté, où il en coûterait trois fois moins cher à l'État pour veiller aux soins de ces malades. »

Dans une réponse au maire, que celui-ci a reçue lundi dernier, le premier ministre Bourassa écrit: « La question que vous soulevez relève de la responsabilité de Mme Lavoie-Roux et je suis

persuadé que votre missive recevra toute la considération requise. »

Dernière observation: le règlement de zonage de Greenfield Park s'appliquant au terrain sur lequel s'élève le vieux garage municipal, a été rédigé en fonction du centre d'hébergement projeté.

Il n'est pas question, pour l'administration Olynyk, d'amender ce règlement pour favoriser l'aménagement d'un terrain de stationnement. Le gouvernement québécois devra éventuellement user de ses pouvoirs discrétionnaires pour légaliser le stationnement sur un terrain municipal voué à une autre utilisation. Mais avant toute chose, il faudra mener à terme les procédures d'expropriation.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

Suite des Avis légaux, Appels d'offres, Soumissions et Encans en page D 10

RECOURS COLLECTIFS

AUTORISATIONS COUR SUPÉRIEURE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

No: 800-06-00002-887

RECOURS COLLECTIF COUR SUPÉRIEURE

JEAN CHARETTE, technicien en informatique, domicilié et résidant au 1909, Garden à Mascouche, district de Joliette.

Requérant

- VS -

MINERVE CANADA COMPAGNIE DE TRANSPORTS AERIENS INC. faisant affaires sous la raison sociale de MINERVE CANADA, ayant son siège social au 770, rue Sherbrooke ouest, suite 2200, dans la cité et district de Montréal.

LES VACANCES MULTITOUR INTERNATIONAL INC. corps politique légalement constitué ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1118, rue Sainte-Catherine ouest, suite 660 dans les cités et district de Montréal.

Intimés

AVIS AUX MEMBRES

1. PRENEZ AVIS que l'exercice d'un recours collectif a été autorisé le 16 novembre 1988 par jugement de l'Honorable Juge Raynald Fréchette, de la Cour Supérieure, pour le compte des personnes physiques faisant partie du groupe décrit ci-après, savoir:

— Toute personne qui détenait un titre de transport aérien par MULTITOUR en vue du vol MV850 de MINERVE CANADA, assurant le transport entre l'aéroport de MIRABEL à destination de VARADERO, Cuba, dont le départ de MIRABEL initialement prévu le 18 décembre 1987 à 11 h 35 fut retardé de plus de 29 heures pour quitter MIRABEL le 19 décembre 1987 aux environs de 17 heures.

2. Le Juge en chef a décrété que le recours collectif autorisé par le présent jugement doit être exercé dans le district de Montréal.

3. L'adresse du requérant est comme ci-dessous: JEAN CHARETTE, domicilié et résidant au 1909, Garden à Mascouche, district de Joliette.

L'adresse des intimés est comme ci-dessous: MINERVE CANADA COMPAGNIE DE TRANSPORTS AERIENS INC. faisant affaires sous la raison sociale de MINERVE CANADA, ayant son siège social au 770, rue Sherbrooke ouest, suite 2200, dans les cités et district de Montréal. LES VACANCES MULTITOUR INTERNATIONAL INC. corps politique légalement constitué ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1118, rue Sainte-Catherine ouest, suite 660, dans les cités et district de Montréal.

4. Le statut de représentant pour l'exercice du recours collectif a été attribué à JEAN CHARETTE, 1909, Garden à Mascouche, district de Joliette.

5. Les principales questions de fait ou de droit qui seront traitées collectivement sont les suivantes:

- a) Le vol MV850 devant assurer la liaison entre Mirabel et Varadero le 18 décembre 1987 a-t-il été retardé, et dans l'affirmative, pour combien de temps?
- b) Les intimés avaient-elles l'obligation contractuelle de transporter les membres du groupe à destination de Cancun selon l'horaire exact indiqué à leurs billets de transport?
- c) Les intimés ont-elles fait défaut de remplir ces obligations, le cas échéant?
- d) Les intimés sont-elles libérées d'une telle obligation par la clause d'exonération que l'on retrouve au billet de transport? Cette clause d'exonération est-elle légale?
- e) Les intimés ont-elles négligé de prendre les mesures nécessaires pour éviter ou limiter ce retard? Si oui, ont-elles commis une faute de nature délictuelle?
- f) Les circonstances dudit retard engagent-elles la responsabilité des intimés vis-à-vis votre requérant et les autres membres du groupe?
- g) Dans l'affirmative, quelle est la valeur des dommages réclamés par chacun des membres pour perte de vacances, inconvénients, fatigue et déboursés?
- h) Les membres du groupe ont-ils droit à des dommages exemplaires en vertu des dispositions de la Loi sur la protection du consommateur?
- i) Le passager qui, pour économiser, transige avec une société aérienne de peu d'envergure qui n'opère pas de lignes régulières, accepte-t-il le risque de délai provenant de ce fait?
- j) Si oui, les affruteurs de tels vols nolisés ont-ils l'obligation contractuelle d'aviser leurs clients de tels risques?
- k) La responsabilité des intimés, le cas échéant, est-elle conjointe et solidaire?

6. Les conclusions recherchées qui se rattachent à ces questions sont les suivantes:

ACCUEILLIR l'action en recours collectif de votre requérant et des membres du groupe contre les intimés. CONDAMNER conjointement et solidairement les intimés à rembourser à chacun des membres du groupe le montant équivalent aux dommages subis par chacun. CONDAMNER conjointement et solidairement les intimés à payer à chacun des membres du groupe, en plus des dommages directs, une somme additionnelle de 250\$ à titre de dommages exemplaires. CONDAMNER conjointement et solidairement les intimés à payer à votre requérant la somme de 1 250\$ le tout avec intérêts. CONDAMNER conjointement et solidairement les intimés à payer en plus des sommes susdites, l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1078.1 du Code civil. CONDAMNER les intimés aux dépens.

7. Le recours collectif à être exercé par le représentant pour le compte des membres du groupe consistera en: a) « une section en dommages et intérêts. »

8. Tout membre faisant partie du groupe, qui ne s'en sera pas exclu de la façon indiquée ci-après, sera lié par tout jugement à intervenir sur le recours collectif.

9. Le délai après lequel un membre ne pourra plus s'exclure (sauf permission spéciale) a été fixé à quarant-cinq (45) jours à compter de la date de l'avis aux membres, délai à l'expiration duquel les membres du groupe qui ne se seront pas prévalus des moyens d'exclusion seront liés par tout jugement à intervenir.

10. Un membre, qui n'a pas déjà formé de demande personnelle, peut s'exclure du groupe en avisant le protonotaire de la Cour supérieure du district de Montréal par courrier recommandé ou certifié avant l'expiration du délai d'exclusion.

11. Tout membre du groupe qui a formé une demande dont disposerait le jugement final sur le recours collectif est réputé s'exclure du groupe s'il ne se déiste pas de sa demande avant l'expiration du délai d'exclusion.

12. Un membre peut faire recevoir par la Cour son intervention si celle-ci est considérée utile au groupe. Un membre intervenant est tenu de se soumettre à un interrogatoire préalable ou à un examen médical (selon le cas) à la demande de l'intimé. Un membre qui n'intervient pas au recours collectif ne peut être soumis à l'interrogatoire préalable ou à un examen médical que si le Tribunal le considère nécessaire.

Me Michèle Jannou
Procureur du requérant

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

No: 800-06-00011-888

RECOURS COLLECTIF COUR SUPÉRIEURE

LUCETTE HAMELIN, retraitée, domiciliée et résidant au 3787, Adolphe-Charpeau, ville de Chomedey, district de Laval.

Requérante

- VS -

MINERVE CANADA COMPAGNIE DE TRANSPORTS AERIENS INC. faisant affaires sous la raison sociale de MINERVE CANADA, ayant son siège social au 770, rue Sherbrooke ouest, suite 2200, et sa principale place d'affaires au 980, rue Saint-Antoine, suite 201 dans les cités et district de Montréal.

134188 CANADA INC. corps politique légalement constitué, f.a.s. sous la raison sociale de LES TOURS SOL VAC ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 550, Dorchester ouest, suite 480 dans les cités et district de Montréal.

Intimés

AVIS AUX MEMBRES

1. PRENEZ AVIS que l'exercice d'un recours collectif a été autorisé le 16 novembre 1988 par jugement de l'Honorable Juge Raynald Fréchette, de la Cour Supérieure, pour le compte des personnes physiques faisant partie du groupe décrit ci-après, savoir:

— Toute personne qui détenait un titre de transport aérien par LES TOURS SOL VAC en vue du vol MV870 de MINERVE CANADA, assurant le transport entre l'aéroport de MIRABEL à destination de MAZATLAN, Mexique, dont le départ de MIRABEL initialement prévu le 20 décembre 1987 à 7 h 20 fut retardé jusqu'à 4 h a.m. le 21 décembre 1987, soit un retard d'environ 20 heures.

2. Le Juge en chef a décrété que le recours collectif autorisé par le présent jugement doit être exercé dans le district de Montréal.

3. L'adresse de la requérante est comme ci-dessous: LUCETTE HAMELIN, retraitée, domiciliée et résidant au 3787, Adolphe-Charpeau, ville de Chomedey, district de Laval.

L'adresse des intimés est comme ci-dessous: MINERVE CANADA COMPAGNIE DE TRANSPORTS AERIENS INC. f.a.s. sous la raison sociale de MINERVE CANADA, ayant son siège social au 770, rue Sherbrooke ouest, suite 2200, et sa principale place d'affaires au 980, rue Saint-Antoine, suite 201 dans les cités et district de Montréal. 134188 CANADA INC. corps politique légalement constitué, f.a.s. sous la raison sociale de LES TOURS SOL VAC ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 550, Dorchester ouest, suite 480 dans les cités et district de Montréal.

4. Le statut de représentant pour l'exercice du recours collectif a été attribué à LUCETTE HAMELIN, domiciliée et résidant au 3787, Adolphe-Charpeau, ville de Chomedey, district de Laval.

5. Les principales questions de fait ou de droit qui seront traitées collectivement sont les suivantes:

- a) Le vol MV870 devant assurer la liaison entre Mirabel et Mazatlan le 20 décembre 1987 a-t-il été retardé, et dans l'affirmative, pour combien de temps?
- b) Les intimés avaient-elles l'obligation contractuelle de transporter les membres du groupe à destination de Mazatlan selon l'horaire exact indiqué à leurs billets de transport?
- c) Les intimés ont-elles fait défaut de remplir ces obligations, le cas échéant?
- d) Les intimés sont-elles libérées d'une telle obligation par la clause d'exonération que l'on retrouve au billet de transport? Cette clause d'exonération est-elle légale?
- e) Les intimés ont-elles négligé de prendre les mesures nécessaires pour éviter ou limiter ce retard? Si oui, ont-elles commis une faute de nature délictuelle?
- f) Les circonstances dudit retard engagent-elles la responsabilité des intimés vis-à-vis votre requérante et les autres membres du groupe?
- g) Dans l'affirmative, quelle est la valeur des dommages réclamés par chacun des membres pour perte de vacances, inconvénients, fatigue et déboursés?
- h) Les membres du groupe ont-ils droit à des dommages exemplaires en vertu des dispositions de la Loi sur la protection du consommateur?
- i) Le passager qui, pour économiser, transige avec une société aérienne de peu d'envergure qui n'opère pas de lignes régulières, accepte-t-il le risque de délai provenant de ce fait?
- j) Si oui, les affruteurs de tels vols nolisés ont-ils l'obligation contractuelle d'aviser leurs clients de tels risques?
- k) La responsabilité des intimés, le cas échéant, est-elle conjointe et solidaire?

6. Les conclusions recherchées qui se rattachent à ces questions sont les suivantes:

ACCUEILLIR l'action en recours collectif de votre requérante et des membres du groupe contre les intimés. CONDAMNER conjointement et solidairement les intimés à rembourser à chacun des membres du groupe le montant équivalent aux dommages subis par chacun. CONDAMNER conjointement et solidairement les intimés à payer à chacun des membres du groupe, en plus des dommages directs, une somme additionnelle de 250\$ à titre de dommages exemplaires. CONDAMNER conjointement et solidairement les intimés à payer à votre requérante la somme de 1 250\$ le tout avec intérêts plus l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1078.1 du Code civil. CONDAMNER les intimés aux dépens.

7. Le recours collectif à être exercé par le représentant pour le compte des membres du groupe consistera en: a) « une section en dommages et intérêts. »

8. Tout membre faisant partie du groupe, qui ne s'en sera pas exclu de la façon indiquée ci-après, sera lié par tout jugement à intervenir sur le recours collectif.

9. Le délai après lequel un membre ne pourra plus s'exclure (sauf permission spéciale) a été fixé à quarant-cinq (45) jours à compter de la date de l'avis aux membres, délai à l'expiration duquel les membres du groupe qui ne se seront pas prévalus des moyens d'exclusion seront liés par tout jugement à intervenir.

10. Un membre, qui n'a pas déjà formé de demande personnelle, peut s'exclure du groupe en avisant le protonotaire de la Cour supérieure du district de Montréal par courrier recommandé ou certifié avant l'expiration du délai d'exclusion.

11. Tout membre du groupe qui a formé une demande dont disposerait le jugement final sur le recours collectif est réputé s'exclure du groupe s'il ne se déiste pas de sa demande avant l'expiration du délai d'exclusion.

12. Un membre peut faire recevoir par la Cour son intervention si celle-ci est considérée utile au groupe. Un membre intervenant est tenu de se soumettre à un interrogatoire préalable ou à un examen médical (selon le cas) à la demande de l'intimé. Un membre qui n'intervient pas au recours collectif ne peut être soumis à l'interrogatoire préalable ou à un examen médical que si le Tribunal le considère nécessaire.

Maitre Paul G. Unterberg
o/s Unterberg, Carless, Laballe,
Desrosiers, Lebeau & Petit
Procureurs de la requérante
1980, rue Sherbrooke ouest
suite 700, Montréal H3H 1E8
PL/88

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

No: 800-06-00006-888

RECOURS COLLECTIF COUR SUPÉRIEURE

CAROLE BRULÉ, propriétaire de cantine mobile, domiciliée et résidant au 23, avenue Géricourt, ville de Lorraine, district de Terrebonne.

Requérante

- VS -

MINERVE CANADA COMPAGNIE DE TRANSPORTS AERIENS INC. f.a.s. sous la raison sociale de MINERVE CANADA, ayant son siège social au 770, rue Sherbrooke ouest, suite 2200, et sa principale place d'affaires au 980, rue Saint-Antoine, suite 201 dans la cité et district de Montréal.

134188 CANADA INC. corps politique légalement constitué, f.a.s. sous la raison sociale de LES TOURS SOL VAC ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 550, Dorchester ouest, suite 480 dans les cités et district de Montréal.

Intimés

AVIS AUX MEMBRES

1. PRENEZ AVIS que l'exercice d'un recours collectif a été autorisé le 16 novembre 1988 par jugement de l'Honorable Juge Raynald Fréchette, de la Cour Supérieure, pour le compte des personnes physiques faisant partie du groupe décrit ci-après, savoir:

— Toute personne qui détenait un titre de transport aérien par SOL VAC TOURS en vue du vol MV862 de MINERVE CANADA, assurant le transport entre l'aéroport de MIRABEL à destination de CANCUN, Mexique, dont le départ de MIRABEL initialement prévu le 19 décembre 1987 à 17 h 05 fut retardé de plus de 20 heures pour quitter MIRABEL le 20 décembre 1987 aux environs de 13 h 45.

2. Le Juge en chef a décrété que le recours collectif autorisé par le présent jugement doit être exercé dans le district de Montréal.

3. L'adresse de la requérante est comme ci-dessous: CAROLE BRULÉ, domiciliée et résidant au 23, avenue Géricourt, ville de Lorraine, district de Terrebonne.

L'adresse des intimés est comme ci-dessous: MINERVE CANADA COMPAGNIE DE TRANSPORTS AERIENS INC. f.a.s. sous la raison sociale de MINERVE CANADA, ayant son siège social au 770, rue Sherbrooke ouest, suite 2200, et sa principale place d'affaires au 980, rue Saint-Antoine, suite 201 dans les cités et district de Montréal. 134188 CANADA INC. corps politique légalement constitué, f.a.s. sous la raison sociale de LES TOURS SOL VAC ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 550, Dorchester ouest, suite 480 dans les cités et district de Montréal.

4. Le statut de représentant pour l'exercice du recours collectif a été attribué à CAROLE BRULÉ, 23 avenue Géricourt, ville de Lorraine, district de Terrebonne.

5. Les principales questions de fait ou de droit qui seront traitées collectivement sont les suivantes:

- a) Le vol MV862 devant assurer la liaison entre Mirabel et Cancun le 19 décembre 1987 a-t-il été retardé, et dans l'affirmative, pour combien de temps?
- b) Les intimés avaient-elles l'obligation contractuelle de transporter les membres du groupe à destination de Cancun selon l'horaire exact indiqué à leurs billets de transport?
- c) Les intimés ont-elles fait défaut de remplir ces obligations, le cas échéant?
- d) Les intimés sont-elles libérées d'une telle obligation par la clause d'exonération que l'on retrouve au billet de transport? Cette clause d'exonération est-elle légale?
- e) Les intimés ont-elles négligé de prendre les mesures nécessaires pour éviter ou limiter ce retard? Si oui, ont-elles commis une faute de nature délictuelle?
- f) Les circonstances dudit retard engagent-elles la responsabilité des intimés vis-à-vis votre requérante et les autres membres du groupe?
- g) Dans l'affirmative, quelle est la valeur des dommages réclamés par chacun des membres pour perte de vacances, inconvénients, fatigue et déboursés?
- h) Les membres du groupe ont-ils droit à des dommages exemplaires en vertu des dispositions de la Loi sur la protection du consommateur?
- i) Le passager qui, pour économiser, transige avec une société aérienne de peu d'envergure qui n'opère pas de lignes régulières, accepte-t-il le risque de délai provenant de ce fait?
- j) Si oui, les affruteurs de tels vols nolisés ont-ils l'obligation contractuelle d'aviser leurs clients de tels risques?
- k) La responsabilité des intimés, le cas échéant, est-elle conjointe et solidaire?

6. Les conclusions recherchées qui se rattachent à ces questions sont les suivantes:

ACCUEILLIR l'action en recours collectif de votre requérante et des membres du groupe contre les intimés. CONDAMNER conjointement et solidairement les intimés à rembourser à chacun des membres du groupe le montant équivalent aux dommages subis par chacun. CONDAMNER conjointement et solidairement les intimés à payer à chacun des membres du groupe, en plus des dommages directs, une somme additionnelle de 250\$ à titre de dommages exemplaires. CONDAMNER conjointement et solidairement les intimés à payer à votre requérante la somme de 1 000\$ le tout avec intérêts plus l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1078.1 du Code civil. CONDAMNER les intimés aux dépens.

7. Le recours collectif à être exercé par le représentant pour le compte des membres du groupe consistera en: a) « une section en dommages et intérêts. »

8. Tout membre faisant partie du groupe, qui ne s'en sera pas exclu de la façon indiquée ci-après, sera lié par tout jugement à intervenir sur le recours collectif.

9. Le délai après lequel un membre ne pourra plus s'exclure (sauf permission spéciale) a été fixé à quarant-cinq (45) jours à compter de la date de l'avis aux membres, délai à l'expiration duquel les membres du groupe qui ne se seront pas prévalus des moyens d'exclusion seront liés par tout jugement à intervenir.

10. Un membre, qui n'a pas déjà formé de demande personnelle, peut s'exclure du groupe en avisant le protonotaire de la Cour supérieure du district de Montréal par courrier recommandé ou certifié avant l'expiration du délai d'exclusion.

11. Tout membre du groupe qui a formé une demande dont disposerait le jugement final sur le recours collectif est réputé s'exclure du groupe s'il ne se déiste pas de sa demande avant l'expiration du délai d'exclusion.

12. Un membre peut faire recevoir par la Cour son intervention si celle-ci est considérée utile au groupe. Un membre intervenant est tenu de se soumettre à un interrogatoire préalable ou à un examen médical (selon le cas) à la demande de l'intimé. Un membre qui n'intervient pas au recours collectif ne peut être soumis à l'interrogatoire préalable ou à un examen médical que si le Tribunal le considère nécessaire.

Maitre Paul G. Unterberg
o/s Unterberg, Carless, Laballe,
Desrosiers, Lebeau & Petit
Procureurs de la requérante
1980, rue Sherbrooke ouest
suite 700, Montréal H3H 1E8
PL/88